

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin trimestriel n° 116 Janvier - février - mars 2010

www.unsa-education.org/sien

Ce bulletin comporte pour les adhérents quatre enveloppes en quatrième de couverture destinées aux élections au Bureau National et au rapport d'activité.

Elections professionnelles des IEN

le SI.EN confirme son implantation largement majoritaire tant pour la CAPN que dans les CAPA

Préparation du congrès de Nantes

10 - 11 - 12 mai 2010

Candidatures au Bureau National

9 sièges sont à renouveler au sein du Bureau National. tous les syndiqués sont appelés à voter pour les 3 secteurs (1er degré, Enseignement général, technique et professionnel, Information et Orientation).

Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général

Ce rapport d'activité ne prétend pas au statut de descriptif exhaustif, ni même de présentation chronologiquement fidèle des actions mises en place par le syndicat depuis notre congrès de Lille, l'affichage régulier sur le site et dans notre bulletin de nos interventions rendrait cet exercice formel et de peu d'intérêt; ce rapport vise plutôt à dégager les axes majeurs qui ont fondé notre action au quotidien et qui nous conduisent, aujourd'hui, à tracer de nouvelles perspectives qui seront arrêtées à Nantes.

Procédures de vote

1 - Elections au Bureau National

Tous les syndiqués sont appelés à se prononcer sur toutes les candidatures. Attention, il n'est pas possible de retenir la liste complète car, pour le premier degré, il y a 5 candidats pour 4 sièges renouvelables.

Les votes devront parvenir directement au siège du SI.EN – 23, rue Lalande – le plus tôt possible et, au plus tard, le 30 avril 2010.

2 - Vote sur le rapport d'activité

Chacun est appelé à s'exprimer en transmettant un des trois bulletins : «Pour», «Contre» ou «Abstention» sous enveloppe à son Responsable académique ou au siège du SI.EN avant le 30 avril 2010.

Sommaire en page 3



Agenda

1er décembre : réunion de la section académique de BORDEAUX (B. LESPES)

2 décembre : réunion de la section académique de CRETEIL (Y. DESTOT - P. ROUMAGNAC)

3 décembre : MEN/Direction de l'Encadrement : Scrutin / Elections professionnelles des IEN (E. ROQUES)

8 décembre : réunion d'un groupe de travail de la section académique de NANTES pour la préparation du congrès (P. ROUMAGNAC)

- DGESCO : groupe de travail sur l'aide personnalisée à l'école primaire (P. ROUMAGNAC)

10 décembre : Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)

11 décembre : MEN/Direction de l'Encadrement/ Proclamation des résultats aux élections professionnelles des IEN (P. ROUMAGNAC)

14 décembre : Commission disciplinaire (P. ROUMAGNAC)

14 et 15 décembre : Bureau National

15 décembre : MEN / Rencontre avec M. LUGNIER, chargé de mission Information et Orientation (Y. DESTOT - B. LESPES)

16 décembre : CTPM (P. ROUMAGNAC)

14 janvier: MEN/DRH: groupe de travail sur le vote électronique pour les corps d'encadrement (P. ROUMAGNAC)

19-20 janvier: FGR / Bureau National (J.-C. QUEMIN)

21 janvier : groupe de travail de la section académique de NANTES pour la préparation du congrès (A. CADEZ - M. LEVEQUE -

P. ROUMAGNAC)

27 janvier: UNSA Education / BFN (P. ROUMAGNAC)

- MEN/D.E. / Rencontre avec M. DELOCHE sur les modalités du concours de recrutement des IEN (P. ROUMAGNAC)

- Sorbonne - Sous l'égide de la Fédération des DDEN / Remise des prix du Concours des Ecoles fleuries (SI.EN représenté par

C. DURAND)

28 janvier: SI.EN / Réunion du Secrétariat général (M. LEVEQUE - J. COURTAIS -- P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK -

F. BOUGAULT)

29 janvier : réunion de la section académique de LYON (P. ROUMAGNAC)

3 février : réunion de la section académique de LIMOGES (P. ROUMAGNAC)

4-5 février : Bureau National

10 février : FGR / Bureau National et commission fiscalité(J.-C. QUEMIN)

- Réunion de la section académique de PARIS (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES)

9 mars : FGR / Bureau National et rencontre avec les syndicats affiliés à la FGR (J.-C. QUEMIN)

11 mars : Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)

17 au 19 mars / Brest / Congrès du Syndicat des Enseignants. Participation de P. ROUMAGNAC à la première journée

22-23 mars : Bureau National

Sommaire

Agenda du Bureau National	p 3
Notes de lecture	p 4
L'orientation tout au long de la vie	p 5-6
La co-éducation : vers la voie du salut ?	p 6-7
Rénovation de la voie professionnelle	p 8-9
Congrès de Nantes :	
- expertise pédagogique et pilotage du système éducatif	p 10
- candidatures au Bureau National	p 11 à 14
- rapport d'activité 2007 - 2010	p 15-16
- responsables académiques	p 17
Vie syndicale	p 18
Vie dans les académies : Lille - Nantes	p 19
Tribune libre	p 20-21
Bulletins de vote	p 23

L'inspection n° 116

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette: Michel VOLCKCRICK Commission paritaire: 0511 S 07856

ISSN: 1251-2028

Imprimerie et photocomposition: **UNSA**Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS Tél : 01 43 22 68 19 Fax : 01 43 22 88 92

Note de lecture

Le droit de l'enfant au respect

Janusz KORCZAK

Editions Fabert. Octobre 2009. 135 pages. 3,50 euros

Vingt associations et mouvements se sont mobilisés à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant pour publier un texte qui condense en quelques dizaines de pages l'essentiel de la pensée korczakienne. On trouve dans la liste des vingt, outre les associations Korczak française et suisse, une association du Québec et la plupart des mouvements que les éducateurs progressistes ont l'habitude - souhaitons-le en tous cas en cette période de déni de la pédagogie - de rencontrer : CEMEA, CRAP, Francas, FOEVEN, GFEN, ICEM Freinet, OCCE...

Quelle belle idée! Quel bel outil pour la réflexion pédagogique! Janusz Korczak est ce médecin, éducateur et écrivain visionnaire, juif polonais, assassiné à Treblinka en 1942 avec les enfants de son or-

polonais, assassiné à Treblinka en 1942 avec les enfants de son orphelinat. Son œuvre littéraire et pédagogique, son action de précurseur dans ses orphelinats à Varsovie entre les deux guerres mondiales, son activité d'enseignant et de formateur, son implication constante depuis le début du XXème siècle dans la presse, à la radio et jusque dans l'enfer du ghetto, lui ont valu d'être considéré comme le père spirituel des droits de l'enfant, auquel on associe volontiers Maria Deraismes, de culture maçonnique, Ferdinand Buisson de culture protestante et Maria Montessori de culture catholique.

Janusz Korczak dénonce avec vigueur le manque de considération dont souffrent les enfants, à la maison comme à l'école, entretenu par l'égo-ïsme, l'ignorance ou l'orgueil des adultes. Il revendique, au nom des enfants, leurs droits à être ce qu'ils sont, c'est-à-dire des êtres humains non pas en devenir, mais à part entière, qui méritent respect, écoute et confiance. Peut-on faire semblant de vivre ? «La hiérarchie des âges n'existe pas» nous dit le pédagogue. Publié pour la première fois plus d'un demi-siècle avant la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant, ce manifeste est toujours frappant d'actualité.

Les travaux de Janusz Korczak qui ne se contentait pas de dire et d'écrire mais qui faisait, contrairement à beaucoup de soi-disant experts, peuvent toujours être exploités aujourd'hui. Je pense notamment à la notion de sanction différée que j'ai moi-même expérimentée avec enthousiasme dans des écoles où la violence s'était gravement développée. Le regard de Korczak sur les dangers de l'humiliation, souvent involontaire et inconsciente, est salutaire. Les traumatismes produits sont de nature à renforcer des rejets de l'école, ils surgissent parfois de nos mémoires des dizaines d'années plus tard. A cet égard, actuellement, les excès d'évaluationnite et du " teaching for testing " ne sont pas sans conséquence sur l'état des enfants et des jeunes. Mais les snobismes technicistes tendent à effacer l'humain si généreusement décrit par Korczak

Ce beau texte est complété par la déclaration universelle et des annexes.

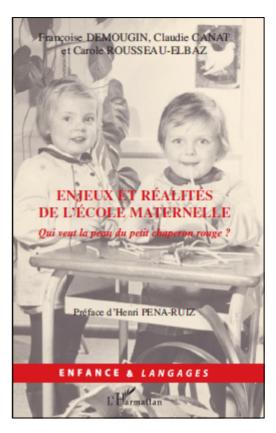
Frédéric Jessu et Bernard Defrance, vice-présidents de DEI France (section française de défense des enfants), signent la préface et s'interrogent :

«Et si, aujourd'hui, nous mettons les enfants à l'école, n'est-ce pas essentiellement pour leur poser une question dont nous sommes incapables d'esquisser la réponse : comment vont-ils s'y prendre pour que leur histoire soit un peu moins sanglante que celle de leurs pères et de leurs maîtres ?».

Un très beau petit livre, pas cher (3,50 euros), à mettre dans toutes les bibliothèques pédagogiques et sur les bureaux et tables de nuit de tout éducateur.

Pierre Frackowiak

Nos collègues écrivent



Dans cet ouvrage, les auteures ont souhaité dessiner les entours et les contours d'une école maternelle que l'on ne réduise ni à une crèche ni à un pré-CP ni à une chambre d'enregistrement des inégalités socio-culturelles.

L'ouvrage, à partir d'entrées alphabétiques qui apparentent sa lecture à un voyage au coeur de l'école maternelle, met à mal un certain nombre d'idées reçues et vise à identifier clairement les enjeux et les réalités d'une école maternelle où rien ne justifie aucun renoncement. Ce livre se propose en somme d'aider à mieux «discerner» l'école maternelle, de la sortir de ses apories didactiques, de ses errements pédagogiques, de ses fantasmes idéologiques.

Françoise DEMOUGIN est professeur des universités à l'IUFM de Montpellier-Montpellier 2.

Maître-formateur, conseillère pédagogique, Claudie CANAT est maintenant inspectrice de l'Education nationale.

Carole ROUSSEAU-ELBAZ a enseigné de nombreuses années en petite section de Maternelle. Après avoir été maître-formateur. Conseillère pédagogique, elle est aujourd'hui directrice d'une école maternelle d'application.

Valoriser la contribution des services d'orientation de l'Education nationale à l'orientation tout au long de la vie

Le SI.EN-UNSA Education se réjouit que la réforme du lycée consacre une place éminente à une vision progressive et accompagnée de l'orientation des élèves par l'ensemble de la communauté éducative. Cette nouvelle conception, anticipée dans la rénovation de la voie professionnelle, répond aux points de vue de notre organisation dont nous avions à de nombreuses reprises fait part à nos interlocuteurs du ministère et de la délégation interministérielle à l'orientation.

En cohérence avec la mise en œuvre du socle commun dans le contexte européen des compétences-clés pour une économie de la connaissance, et la résolution de novembre 2008 sur l'orientation qui invite les Etats-membres à favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie, la loi orientation et formation énonce que « toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle», au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation. Et que «Le service public de l'orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux».

LA LOI «ORIENTATION ET FORMA-TION» CONFORTE NOTRE POINT DE VUE SUR LE METIER DES CON-SEILLERS D'ORIENTATION PSYCHO-LOGUES

Elle retient après amendement que l'article 313-1 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

«Les conseillers d'orientation psychologues exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré et les centres visés à l'article L. 313-4 sont recrutés dans des conditions définies par décret. Leur formation initiale leur assure une connaissance étendue des filières de formation, du monde économique, de l'entreprise, des dispositifs de qualification, des métiers et des compétences qui sont nécessaires à leur exercice. Ils sont tenus d'actualiser régulièrement leurs connaissances au cours de leur carrière.»

L'AIOSP souligne que les conditions socio-économiques et les valeurs culturelles sont différentes d'un pays à l'autre et doivent être prises en considération de façon différente dans les normes de qualification des conseillers et qu'une qualification différente est nécessaire pour différents groupes cibles et différentes tâches d'orientation (formation au choix de carrière, counselling individuel, counselling pour des étudiants, des membres de minorités, des groupes multiculturels, des personnes handicapées et des personnes âgées désavantagées).

Le benchmarking nous démontre qu'en France, la qualification de psychologue est affichée par les organismes qui s'installent sur le marché de l'orientation.

Le processus d'orientation des élèves et son accompagnement concerne naturellement toute la communauté éducative et les processus individuels d'orientation sont naturellement conséquents du résultat des démarches éducatives, d'instruction et d'évaluation des élèves, auxquelles participent tous les acteurs de cette communauté depuis l'école maternelle et élémentaire. En France, les conseillers d'orientation psychologues en sont partie prenante dans leur fonction de psychologue scolaire du second degré et ils sont les acteurs-clés du conseil en orientation.

La «révolution» d'une évaluation positive par les compétences qui consacre la démarche éducative en orientation et le concept de guidance partagée à travers les modalités prévues en formation initiale d'accompagnement personnalisé et de tutorat, inclut naturellement le «counselling», dont les conseillers d'orientation psychologues sont les principaux acteurs. Le partage de la mission d'orientation avec l'ensemble des professeurs positionne également les COP et les CIO comme experts et centre ressource.

Si les dimensions de connaissance de l'environnement professionnel, du monde économique, des cursus de formation et pour partie de la connaissance de soi (feed-back des enseignants relatif à l'évaluation des compétences de l'élève, sur ses stratégies d'apprentissage dans les nouvelles logiques d'évaluation que vise la mise en œuvre du socle commun) peuvent être prises en charge par des enseignants formés, l'expertise propre des COP les prédispose à la mise en relation dans le cadre du conseil, des dimensions personnelles , éducatives, sociales et économiques.

Conseillers des équipes éducatives, leur expertise leur permet l'examen du fonctionnement des groupes et de l'institution scolaire notamment dans une approche systémique qui contribue par son feed-back aux progrès dans la prise en charge des élèves.

Par ailleurs, elle les autorise à contribuer à la construction d'un rapport au métier et au travail chez les élèves (cf. «analyse du travail ergonomie scolaire» - référent : psychologie du travail) qui les outillera pour l'orientation et la formation tout au long de la vie (...cf démarche VAE notamment).

Dans le domaine de l'information, les services d'orientation et les COP se centrent sur l'ingénierie de l'information, la formation et l'outillage des enseignants en la matière, à partir de leur expertise de psychologue de l'éducation, d'ergonome scolaire (fabrication de supports et de progressions - démarche documentaire - qui tiennent compte des paliers cognitifs et motivationnels des élèves).

Les COP s'ils sont inclus statutairement dans les «personnels enseignants», n'ont aujourd'hui ni les même modes de recrutement, de formation et de carrière. La réforme en cours du recrutement des enseignants doit permettre de rectifier ce qui est une incohérence et une injustice.

C'est pourquoi le SI.EN-UNSA Education réaffirme la nécessité de recruter à hauteur des besoins des conseillers d'orientation psychologues dans le nouveau cadre de la mastérisation.

- 1. Assimilation totale du statut et de la formation des COP et des enseignants (niveau de recrutement, caractéristiques de la professionnalisation, échelle indiciaire, évaluation, gestion de carrière, possibilités de promotion : à l'intérieur du corps, par concours et par détachement).
- 2. Nécessité absolue de recevoir le grade de master (M2) avant d'être nommés fonctionnaires stagiaires.
- 3. Pour les COP, il s'agit d'un M2 donnant droit au titre de psychologue (voir les maquettes de masters existantes).
- 4. L'année de stage qui fait suite au M2 doit réunir plusieurs conditions :
- c'est une année de formation par alternance professionnelle ;
- sur un poste de COP en responsabilité, mais avec un aménagement des horaires et du secteur permettant de dégager un temps important pour la formation (cf. infra).
- 5. La situation des actuels Centres de formation des COP doit être prise en compte avec leur appareil de formation et de recherche (universitaires, formateurs associés, compétences en ingénierie de formation des COP; services de recherche et de formation continue).
- 6. Par un cadrage national, une cohérence approfondie doit être recherchée entre :
- le référentiel des compétences des COP et les grilles d'évaluation ;
- la formation et l'examen de master et les stages en formation et en situation professionnelle (pratique accompagnée);
- les épreuves du concours évaluant la compétence académique et les acquisitions nécessaires au développement de la compétence professionnelle ;
- l'année de stage en responsabilité.
- 7. Les stages en formation de master (M2 notamment) et surtout le stage en responsabilité (1ère année de fonctions) doivent être co-préparés et co-évalués, en dégageant les moyens de mettre en place une véritable concertation entre les formateurs, les tuteurs de terrain et les inspecteurs de spécialité.
- 8. En fin d'année de stage en responsabilité, la titularisation doit faire l'objet d'une proposition au ministre, établie par un inspecteur de spécialité information et orientation, en concertation avec le centre de formation et le ou les responsables de stage sur le terrain.

- 9. Plutôt qu'un concours en un seul temps après le M2, il convient d'organiser un concours sur une année de glissement, avec, en fin de M1, une admissibilité calibrée (en fonction des recrutements étendus aux recrutements en liste supplémentaire et à une marge de sécurité) et, à l'issue du M2, les épreuves définitives d'admission.
- 10. Les terrains de stage de M1, M2 et 1ère année de fonctions devront associer : services d'orientation (CIO, SCUIO, DRONISEP, Centre INFFO,...), établissements et organismes de formation initiale et continue, organisations et entreprises, services de l'emploi (Pôle-Emploi, APEC).
- 11. La formation comportera une initiation à la recherche et à la recherche appliquée.

Un scénario possible : un corps unique de psychologues de l'éducation et de l'orientation.

L'obiectif de l'acquisition progressive du socle commun pour tous depuis l'école élémentaire qui concerne également les élèves à besoins particuliers et les enfants handicapés, ainsi que la logique de l'intégration scolaire, confère aux psychologues scolaires un rôle-clé dans notre système éducatif. La continuité école/collège pourrait nous conduire à penser un corps unique de psychologue de l'éducation et de l'orientation qui intègrerait les actuels psychologues scolaires exerçant dans le 1er degré (qui n'ont pas de statut de corps propre) et les conseillers d'orientation psychologues. Il permettrait des mobilités professionnelles sur les différents ordres d'enseignement porteuses d'enrichissement mutuel.

A partir des masters de référence existants (Université de Provence, Inetop, Université de Clermont-Ferrand...) on pourrait concevoir une formation mixant psychologie scolaire, psychologie de l'insertion et de l'orientation, connaissance du monde économique et des métiers ainsi que des systèmes de formation qui prédisposerait au recrutement par un concours commun

LES CIO

La place spécifique des Centres d'Information et d'Orientation doit être consolidée au sein d'un dispositif d'orientation aux multiples acteurs. Le CIO s'adresse à un public spécifique, mais dans un réseau d'échange partenarial aux compétences diversifiées. L'article 4 de la loi orientation formation préconise le rapprochement sur un lieu unique des partenaires de l'orientation tout au long de la vie. Le modèle «cité des métiers» suggéré en creux, complémenté par les plates-formes en ligne, nous semble particulièrement opportun dans un souci de qualité du service public d'orientation et de rationalisation de l'usage des ressources. Les organismes participants pourraient cependant y conserver leur identité propre. La réforme des collectivités locales, si elle conduit les Régions à envisager ces espaces partagés, ne doit pas exclure l'implantation de satellites nécessaires sur des territoires isolés dont certains CIO pourraient être supports. Nombre de CIO travaillent déjà dans cette logique de rapprochement physique ou virtuel. Mais l'organisation des CIO sur les territoires ne leur permet pas toujours d'atteindre la taille critique qui leur permettrait une utilisation rationnelle de leurs ressources au profit des établissements et des publics qui les concernent. Une saine réorganisation sur les territoires, au cas par cas, permettrait de donner à chaque entité CIO la taille suffisante pour répondre à leurs missions au sein du réseau partenarial.

LES INSPECTEURS DE L'ORIENTA-TION DANS LE NOUVEAU CONTEXTF

Les missions permanentes des inspecteurs de l'orientation sont transversales ; en poste auprès des recteurs, au sein du collège académique des inspecteurs du 2nd degré, du fait de leur expertise propre :

- ils pilotent et évaluent les politiques, les structures, les dispositifs, les établissements, les procédures et les pratiques des acteurs dans le champ de l'orientation et plus globalement de la politique de réussite éducative;
- ils participent au pilotage des dispositifs relatifs au décrochage scolaire et en évaluent leurs effets :
- Ils impulsent et suivent la mise en œuvre des réformes :
- ils animent le réseau des CIO, centres-ressources pour l'orientation des élèves et les préparent à répondre aux exigences des normes de qualité pour l'exercice de la mission de service public d'information et d'orientation :
- ils participent au recrutement, au concours et à la formation initiale et continue des conseillers d'orientation psychologues, au niveau du master;
- ils inspectent les personnels d'orientation et proposent leur titularisation durant l'année de stage en responsabilité. Ils accompagnent et évaluent leur carrière ;
- ils participent à la définition de la politique académique de formation des acteurs, à son animation pédagogique et à l'accompagnement des personnels ;
- ils apportent leur expertise à la mise en œuvre et à la coordination des politiques d'information et d'orientation scolaires et professionnelles aux niveaux régional et local, à la demande du délégué à l'information et à l'orientation;
- ils contribuent à la coordination et à la coopération des différents réseaux et acteurs chargés de l'orientation et de l'insertion dans le cadre du service public de l'orientation et ils interviennent en tant qu'experts dans la labellisation des organismes.

Y. Destot - B. Lespés - BN

La co-éducation : vers la voie du salut ?

Nous avons souvent eu l'occasion d'échanger sur les évolutions nécessaires de notre système éducatif eu égard à l'importance des problèmes auxquels il se trouvait confronté aujourd'hui. Et cela en dehors de toute polémique partisane, mais dans une réflexion prospective alimentée par les demandes multiformes émanant du terrain, les tensions auxquelles nous avons à faire face quand ces besoins confinent à l'inquiétude, au désarroi, et parfois même à la désespérance.

Car si évolution il doit nécessairement y avoir, elle ne pourra certainement pas être le fait d'une injonction ministérielle mais l'expression d'une volonté partagée par des esprits préparés et désireux d'agir indépendamment de toute ambition clanique. Il s'agit bien là, en effet, de mettre en place une éducation de nos enfants qui corresponde mieux aux exigences de la démocratie moderne en même temps que la faculté qu'elle engendrera chez eux de pouvoir bâtir un monde nouveau. J'avais eu l'occasion, au

terme d'un congrès sur le thème du «développement durable», de conclure mon intervention par une (presque) boutade en disant que j'en appelais personnellement à une école «durable». Certes, dans son acception première, le terme «durable» renvoyait bien à la pérennité: maintenir coûte que coûte une école unique, l'école de la République, laïque et obligatoire. Mais il faisait allusion bien évidemment à cette école éco-citoyenne plus ouverte, plus juste, plus efficiente et par conséquent plus démocratique.

Pour en revenir à une récente intervention devant les enseignants de Dunkerque, je disais en substance dans mon propos introductif : Notre système scolaire semble en difficulté pour réduire l'échec scolaire. Où faut-il rechercher les causes de cet échec qui paraît si difficilement incompressible» ?

Les causes sont vraisemblablement de deux ordres :

- elles sont extrinsèques : misère sociale, sousdéveloppement linguistique et culturel, manque de suivi des élèves au sein de la sphère familiale, manque de synergie entre les actions de soutien extérieures à l'Education nationale ;
- elles sont intrinsèques : manque de moyens, sans doute, mais aussi indéniable difficulté à mettre en place des enseignements adaptés, cohérents et concertés. Nous ne pouvons agir rapidement que sur les secondes qui sont d'abord cause de la difficulté scolaire quotidienne.

Le manque d'adaptation des enseignements, leur manque de cohérence et le manque de concertation au sein des équipes sont des maux dont nous devrions pouvoir nous séparer rapidement avec un tant soit peu de volonté, de méthode, de réflexion et de recherche.

Les contraintes de l'article et le choix du sujet m'empêchent de développer plus largement et m'invite à me cantonner à la seule question de la concertation. Le Service public d'Education ne doit plus être en charge de toute l'éducation. L'Education avec un grand «E» doit être un champ loyalement partagé.

Partagé avec les parents d'abord

Il va de soi que l'exercice de la professionnalité de chacun, de chaque équipe, ne peut porter ses fruits que dans un contexte débarrassé de tout ce qui peut nuire à la sérénité du climat scolaire. Car tout apprenant a besoin de cette sérénité pour apprendre. Cette sérénité existe quand la confiance des parents, informés comme il le faut des activités qui sont mises en place dans chacune des classes, vient soutenir et encourager les équipes dans leurs actions. Cette sérénité existe aussi quand les parents acceptent de collaborer loyalement au travail des enseignants en assumant leur rôle premier de parents : assurer une hygiène de vie nécessaire, vérifier quotidiennement le travail des leurs enfants, inculquer les règles indispensables à une vie commune harmonieuse. Cette sérénité existe enfin quand les parents créent eux-mêmes une communauté forte au sein de chaque école, non pas un syndicat mais un groupe de ressource au service des enfants et des parents en difficulté sous la médiation du directeur. L'entraide et la solidarité ne deviendront un principe républicain respecté par nos élèves, futurs citoyens, que si les parents en montrent l'exemple à leurs en-

Partagé avec les collectivités locales aussi

Le rôle de toute collectivité locale est de prouver, entre autres choses, qu'elle prend bien en compte les préoccupations de ses électeurs. Elle aura donc plutôt tendance, quand elle en a les moyens comme à Dunkerque, à survaloriser son rôle éducatif par une offre parfois inflationniste, sans s'attacher forcément aux résultats pédagogiques, l'effet d'annonce important davantage. Notre rôle n'est ni de tout accepter ni de refuser cette offre de collaboration. Tout doit être discuté en conseil d'école, et non décidé de manière unilatérale par le directeur, dans le cadre du projet d'école. C'est à ce moment aussi qu'apparaît notre professionnalisme : dans notre propension ou non à recentrer toute collaboration extérieure dans le cadre d'une amélioration des conditions de vie ou d'apprentissages des élèves. Attention aux attitudes discriminatives : je ne comprends pas bien que l'on puisse accepter l'aide (voire la substitution) des moniteurs sportifs et refuser la collaboration avec la Maison de l'Education et les Maisons de quartier. La collaboration franche implique un engagement loval et réciproque. L'école a tout à gagner d'une collaboration loyale avec nos partenaires municipaux. Comment pourrait-il en être autrement du reste quand les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage interfèrent d'une manière aussi complexement étriauée ?

D'où l'importance de mener cette réflexion particulière. D'aucuns rêveraient de se substituer aux enseignants tout en appelant au retour à l'âge des blouses grises et du tableau noir. Leur promptitude à la substitution n'a d'égale, effectivement, que l'ignorance qu'ils ont de la complexité du métier. Il était bon de le rappeler. Mais l'heure n'en est pourtant pas moins à la co-éducation. L'exemple de ce que nous vivons à Dunkerque est à ce titre porteur de promesses et de satisfactions, et je voudrais en énumérer rapidement les raisons.

La co-éducation est gage de démocratie

Qu'on le veuille ou non, notre système éducatif est fondé sur la concurrence. Cette concurrence ne stimule pas les esprits et ne révèle pas les talents : elle est pipée d'avance. Dès les premiers âges, l'histoire est déjà écrite entre les enfants issus de milieux frustes et /ou vivant dans des familles déstructurées et les autres, ceux qui ont la chance de pouvoir démarrer du bon pied. Que dire également des enfants dont la langue maternelle est une lanque étrangère à celle qu'emploient leurs enseignants ? Une école démocratique ne peut pas admettre ces différences sociales ou d'origine. Mais la tâche est immense et les enseignants, seuls, ne peuvent ramener tous les élèves au même niveau à l'orée des apprentissages fondamentaux. L'expérience dunkerquoise de la Maison de l'éducation et des Maisons de quartier vise l'accès de tous aux apprentissages premiers dans les mêmes conditions. En insistant sur l'importance de la fonction parentale, elle conduit à l'indispensable implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. en dédramatisant et en facilitant les rapports avec les enseignants. Les parents sont d'ailleurs obligatoirement associés dans le projet de stimulation langagière mis en place dès la moyenne section d'école maternelle.

La co-éducation est gage de richesse

L'accès égal à la culture pour tous est certainement le meilleur moyen de réduire le fossé qui existe entre les familles où le patrimoine national est valorisé et celles où il est complètement ignoré, celles où les questions existentielles fondamentales sont abordées et celles où elles sont escamotées faute de pouvoir les aborder d'une manière ou d'une autre. L'accès aux lieux de culture avec le ressenti des premières émotions, les premières expériences de pratique artistique par l'usage d'outils, d'instruments spécifiques, de gestuelles propres à la discipline, les premiers enseignements systématiques artistiques et humanistes contribuent au partage égal de notre patrimoine culturel et à la construction d'une identité commune même si les démarches créatrices empruntent des chemins différents. Ces différences, en relativisant d'ailleurs l'absolu artistique, collaborent à la construction progressive du respect et de la tolérance mutuelles. L'expérience dunkerquoise des classes orchestres, la fréquentation, gratuite pour tous, des musées, la formation conjointe des enseignants, la collaboration souhaitée des parents dans le cadre d'une ouverture nécessaire font de la co-éducation un élément de richesse incommensurable.

<u>La co-éducation est gage de développement</u> harmonieux

L'école et la ville, l'école dans la ville, constituent un environnement apaisé, rassurant, du fait qu'elles sont d'abord et très tôt vécues comme des espaces de rencontre et de communication, voire de médiation, par l'action commune de tous - élus, enseignants, éducateurs, parents, enfants - , dans le cadre de projets partagés. L'espace scolaire comme l'espace urbain sont des lieux enfin possibles de construction de vrais projets de vie dans la mesure où les adultes attentifs à chacun collaborent à l'épanouissement de tous. En ce sens, la co-éducation est gage d'un développement physique et mental harmonieux de tous les enfants qui la recoivent.

La co-éducation facilite la prise en compte des handicaps

L'école ne peut à elle seule résoudre la question du droit des handicapés à l'Education. L'exemple des collaborations entre l'école et les associations dunkerquoises montre à quel point cette co-éducation est nécessaire, l'une prenant le relais des autres et vice versa.

La co-éducation est gage de réussite pour tous Tout individu qui, dès son plus jeune âge, a reçu par de multiples voies, selon des manières diverses, bienveillantes et adaptées, des stimulations positives, qui a bénéficié d'une écoute toujours attentive, d'un regard tolérant mais jamais complice, qui a pu s'enrichir intellectuellement autant par l'expérience que par le savoir, se trouvera dans une posture favorable pour envisager son avenir avec les meilleures chances de succès.

En conclusion de ce rapide balayage de la question, je ne vois que des vertus à la coéducation. Certes, elle ne s'arrête pas à la porte du second degré, même réaménagé de la manière dont je viens de l'envisager. Je n'ai d'ailleurs pas développé les réformes possibles d'un second degré qui, plombé au premier chef par l'échec scolaire, ne peut offrir des parcours d'épanouissement personnels qu'à ceux que le milieu d'origine a favorisés dès le berceau rien que du fait des stimulations qui pourraient être le lot de tous, à commencer par la stimulation langagière. Mais rien qu'en m'en tenant à cette dernière, nous possédons là une des raisons essentielles pour lesquelles je milite personnellement, sans retenue, pour la coéducation. La complexité du monde dans lequel nous vivons, l'immensité des défis auxquels nous nous trouvons confrontés, nous contraignent à penser l'éducation comme un espace de collaboration indispensable. J'irais jusqu'à parler d'éducation partagée.

> Michel Larchanché IA IPR Vie scolaire Circonscription de Dunkerque

Rénovation de la voie professionnelle : six mois après la rentrée, où en est-on ?

Depuis la rentrée 2007, la rénovation de la voie professionnelle est en marche.

Elle doit apporter un nouveau souffle à cette importante voie de formation qui doit rapidement retrouver ses lettres de noblesse.

Mesure phare de la réforme, la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans doit constituer, malgré les difficultés rencontrées, une véritable nouvelle chance pour les quelque 700 000 jeunes, souvent issus des catégories sociales les plus défavorisées qui y sont scolairés et à qui elle ouvre, désormais des perspectives intéressantes de formation et de qualification.

Aujourd'hui, tous les acteurs engagés au service de la réussite des élèves de l'enseignement professionnel ont une obligation conjointe de résultat : REUSSIR ENSEMBLE LA RENOVATION ENTREPRISE, faire qu'elle produise les changements attendus au niveau :

- des résultats et des acquis des élèves ;
- de la généralisation de leur poursuite d'études et de l'élévation du niveau général de leur qualification :
- de la diminution des abandons en cours de cycle et de la réduction des sorties sans qualifications.

Rénové, l'enseignement professionnel doit devenir plus efficace pour mieux répondre aux besoins de formation des élèves concernés. En notre triple qualité de corps d'inspection détenteurs de l'expertise pédagogique, de cadres supérieurs en charge du pilotage du système éducatif et de syndicalistes engagés dans l'action pédagogique au quotidien, il nous appartient d'apporter notre contribution à cette réussite.

On nous demande de nous placer à l'écoute des établissements et d'accompagner la mise en œuvre de la rénovation sur le terrain.

Au delà des difficultés réelles, liées à des moyens contraints,

- quels constats pouvons-nous effectuer ?
- Quel accompagnement pédagogique pouvons-nous proposer ?

Nous devenons des acteurs incontournables de la rénovation. Et si, une fois de plus le salut passait par la pédagogie ?

Les leviers du changement existent, n'hésitons pas à nous en emparer!

Destiné à initier la réflexion collective, en vue d'une nécessaire rénovation de cette dernière, ce dossier propose, sur divers sujets constituant les axes forts de la rénovation en cours, une série d'articles qui, partant des constats effectués par les collègues dans leurs académies respectives, prenant en compte les inquiétudes et les doutes des acteurs de terrain, s'efforcent, au nom du SI.EN, d'esquisser quelques propositions qui ne demeurent, pour l'instant, que des pistes de réflexion.

L'autonomie pédagogique accrue des établissements

La rénovation de la voie professionnelle laisse une importante autonomie aux établissements dans un cadre réglementaire donné à travers des grilles horaires déclinées sur la totalité du cursus de formation. Cette autonomie dont bénéficient les établissements permet à ceuxci d'intégrer les problématiques locales dans leurs choix opérationnels. Ceci suppose une réflexion approfondie de tous les acteurs de l'établissement. L'instance appropriée pour cette réflexion et la détermination des choix pédagogiques est le Conseil pédagogique sur lequel le chef d'établissement doit absolument s'appuyer pour prendre les décisions et les arbitrages liés à l'utilisation des marges d'autonomie laissées par la réforme.

Dans cette logique, il convient de s'interroger sur le rôle des inspecteurs dans l'organisation pédagogique des établissements. Il nous apparaît que ce rôle n'est absolument pas réduit par rapport au système précédent. En effet, l'expertise disciplinaire de l'inspecteur est une ressource incontournable pour les établissements pour opérer des choix pertinents. Les conseils que peuvent apporter l'inspecteur à chaque établissement sont essentiels pour étayer les différents choix pédagogiques que ceux-ci sont amenés à faire. Ensuite, l'inspecteur devra, en aval naturellement, participer à une évaluation des choix opérés par les établissements afin que ceux ci puissent, le cas échéant, modifier leur stratégie. La plus grande autonomie laissée aux établissements ne diminue donc aucunement le rôle pédagogique de l'inspecteur pour l'organisation pédagogi-

Les diplômes intermédiaires de niveau V

Dans le cadre du baccalauréat professionnel en trois ans, les élèves ont la possibilité de valider une certification intermédiaire de niveau 5. Cela permet à ceux qui, malheureusement, ne pourraient pas atteindre le niveau 4, de ne pas sortir du système scolaire sans qualification. Cette intention est bien entendu louable et le SI.EN s'est toujours prononcé favorablement sur le principe de cette certification intermédiaire. Dans le cadre de certains baccalauréats professionnels, le diplôme de niveau 5 est un CAP qui, par nature, permet l'insertion professionnelle. Pour d'autres baccalauréats professionnels, il s'agit d'un BEP. Si celui-ci permet l'insertion, il convient alors seulement de s'interroger sur les modalités de certifica-

Dans certaines filières, le niveau 5 n'est plus du tout le niveau d'insertion et il convient alors de s'interroger sur le bien-fondé d'un diplôme qui ne permettra pas à un jeune de s'insérer. En tout état de cause, cette certification ne doit pas prendre le pas sur la formation ayant pour objectif le baccalauréat. Les différentes situations d'évaluation dans ce cadre sont parfois

chronophages et donc obèrent obligatoirement le temps de formation. Nous proposons donc que la certification intermédiaire puisse s'acquérir par des unités intermédiaires du diplôme visé, c'est-à-dire le baccalauréat. De cette manière, les enseignants pourraient se concentrer sur la préparation du Bac Pro, tandis que les élèves obtiendraient «au passage» une certification de niveau 5.

<u>L'épreuve orale de contrôle du baccalauréat professionnel</u>

Le SI.EN réaffirme son accord sur le principe d'un oral de contrôle pour le baccalauréat professionnel. Après la session 2009, nous nous étions vivement interrogés sur les modalités mises en oeuvre et avions émis quelques propositions dans le sens de davantage d'équité et d'efficacité.

Nous souhaitions également rapprocher lesdites modalités des autres baccalauréats, toujours dans un souci d'équité. D'après les projets qui viennent de paraître, nous avons été globalement entendus et les modalités de passation vont certainement être modifiées pour la session 2010.

Toutefois, il semble que la moyenne des deux épreuves de contrôle se substitue encore à la moyenne générale de l'examen. Ce point ne nous paraît pas satisfaisant car de nature à dévaloriser un diplôme acquis seulement sur deux épreuves orales. Nous demandons à nouveau que le principe de cet oral de contrôle soit calqué sur les baccalauréats généraux et technologiques et que les notes des deux épreuves de contrôle viennent se substituer aux notes acquises au premier groupe d'épreuves.

Les modifications envisagées pour la session 2010 vont donc apparemment dans le bon sens et nous jugerons le nouveau dispositif lors de la session d'examen. Il restera certainement des points qui devront être améliorés.

<u>L'accueil des nouveaux élèves entrant en seconde professionnelle</u>

L'accueil en seconde professionnelle des jeunes issus de différents horizons constitue une étape importante et une clé d'entrée dans ce parcours de formation en 3 ans. L'équipe pédagogique devra se mobiliser pour apporter une dimension particulière à cette phase. Cet accueil peut-être organisé sous différentes formes, selon l'initiative de l'équipe de direction et de l'équipe pédagogique, avec pour objectifs:

- la présentation du dispositif ;
- le schéma de formation avec les poursuites d'étude et les passerelles en vue de créer une dynamique de classe et de rassurer les jeunes quant à leur intégration dans ce nouvel environnement.

Les préoccupations des enseignants se focalisent sur les points suivants :

- l'hétérogénéité des élèves ;
- la réussite du plus grand nombre.

L'objectif majeur consiste à éviter toute sortie sans qualification et de permettre à tous les élèves entrés en seconde professionnelle de réaliser un parcours complet visant l'obtention du baccalauréat professionnel.

Il appartient aux équipes d'employer de façon optimale et réfléchie tous les dispositifs pédagogiques qui concourent à cet objectif tout en prenant en compte les jeunes qui éprouvent des difficultés :

- accompagnement personnalisé ;
- enseignements généraux liés à la spécialité ;
- complémentarité Ecole Entreprise (au travers des PFMP).

L'accompagnement personnalisé

Dispositif essentiel de la rénovation de la voie professionnelle, l'accompagnement personnalisé doit répondre aux besoins des élèves. Ontils conscience de leurs propres besoins ? A cet effet, il convient de mettre en place, préalablement une évaluation-diagnostic pour identifier ces besoins. Ce positionnement initial permet d'offrir des activités pédagogiques adaptées qui ne se limitent pas aux objectifs de soutien, d'aide et de remédiation. «L'évaluation-diagnostic», est complétée en cours d'année par des bilans intermédiaires, effectués par l'équipe pédagogique. Ils peuvent prendre des formes diverses (réunions d'équipes, évaluations disciplinaires, évaluations des compétences transversales,...). La qualité de cette évaluation et du bilan personnalisé qui en découle fondera les multiples activités qui seront mises en place pour répondre aux besoins des élèves.Cet accompagnement vise une relation plus personnelle entre l'enseignant et l'élève, au sein même d'une classe. Néanmoins, il nécessite la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée aux besoins du jeune ou d'un groupe de jeunes ayant été repérés pour les mêmes besoins. Tout ceci nécessite de la part des enseignants une remise en question quant aux stratégies pédagogiques à mettre en œuvre (changement de posture). La pédagogie mise en œuvre par les enseignants chargés de ce temps d'enseignement spécifique doit bien évidemment contribuer à la réussite des élèves. Les enseignants savent très bien identifier les lacunes et les insuffisances des élèves. Les décisions de redoublement, de réorientation, d'orientation vers des passerelles « négatives» font trop souvent office d'accompagnement personnalisé aujourd'hui. L'accompagnement personnalisé offre une alternative à ces pratiques. Dans ce cadre, il faut bien considérer toute la palette des modes d'intervention pédagogiques. Il ne s'agit pas seulement d'aide, de soutien ou de remédiation.

Cet accompagnement d'une durée de 210 h par cycle de 3 ans concerne toutes les disciplines, tous les enseignants, d'autres acteurs également (intervenants internes ou externes à l'établissement). 2,5 heures hebdomadaires en moyenne (la répartition peut varier suivant les différentes années du cycle de formation)

pour la mise en place de cet accompagnement. Ces horaires peuvent être cumulés en tant que de besoin, en fonction de l'organisation pédagogique retenue dans l'année, du projet. Le SI.EN recommande que ce dispositif répondant à un besoin spécifique ne soit pas utilisé en tant que variable d'ajustement.Les conditions de réussite de ce dispositif sont d'ordres organisationnel et pédagogique. L'organisation de ce temps pédagogique dans les emplois du temps doit être au service des intentions pédagogiques. Ce constat implique une analyse réflexive préalable des enseignants et de l'administration des établissements. Une organisation en barrette facilite l'activité pédagogique et donc la participation des enseignants et le nécessaire travail en équipe. Organisation et pédagogie sont étroitement liées pour la réussite du jeune.

Les enseignements généraux liés à la spécialité

Le volume horaire est de 152 heures sur le cycle des 3 ans, soit 50 heures approximativement, chaque année, mais modulable selon les projets. L'enseignement général apporte ainsi sa contribution à la professionnalisation des élèves. Le développement de connaissances et de compétences spécifiques des domaines généraux complète l'enseignement professionnel. L'enseignement général trouvera des réponses dans les activités disciplinaires, pluridisciplinaires, de co-animation autour de la période de formation en entreprise ou de la pédagogie de projets.

La planification de ces horaires relève de l'autonomie des établissements. Le corps d'inspection préconise une réflexion d'équipe pédagogique, en vue de répondre aux besoins des élèves. Il ne s'agit en aucun cas d'instrumentaliser l'enseignement général mais il est essentiel que cet enseignement contribue fortement à l'acquisition des capacités transversales des élèves, fondamentaux de leur réussite. Sur les sujets de l'accompagnement personnalisé et des enseignements généraux liés à la spécialité, notre mission d'inspecteur se situe d'abord auprès des chefs d'établissement pour aider à la mise en place d'une organisation favorisant l'atteinte des obiectifs assignés à ces dispositifs. Elle s'étend également aux enseignants pour favoriser la prise en compte de ces dispositifs dans toutes leurs dimensions, pour impulser une réflexion, favoriser le travail d'équipe. l'innovation et la créativité.

<u>Sujet n° 8 : La complémentarité Ecole - Entre-</u>prise.

Pour tous les baccalauréats professionnels la durée réglementaire des PFMP est fixée à 22 semaines sur le cycle des trois années, réparties au maximum en 6 périodes d'une durée minimale de 3 semaines chacune. Ce temps de formation en entreprise représente 40 % du temps de formation du domaine professionnel. C'est considérable. Il s'agit donc d'atteindre les objectifs de formation et de certification dans le cadre d'une co-responsabilité et

d'une réelle complémentarité des situations et des contenus de formation entre lycée et milieu professionnel. Cette démarche interactive exige de réfléchir à l'apport et à l'intégration des PFMP dans le projet pédagogique global, donc à leur organisation (place dans le parcours, durées, rythmes, modalités et outils de suivi et d'évaluation, ...) afin que le temps passé en entreprise contribue efficacement à l'acquisition des compétences du référentiel. Le dialogue entre les entreprises et les établissements scolaires doit être renforcé. Il est indispensable d'informer les entreprises de l'évolution de nos parcours de formation liée à la rénovation de la voie professionnelle dont ils n'ont pas précisément connaissance. Cette information doit être faite par les équipes pédagogiques. Avant tout départ en entreprise, il est également nécessaire que les équipes pédagogiques négocient les objectifs de formation en fonction du niveau de formation dans le cursus de trois ans.

Le lycée des métiers

Le «Lycée des Métiers» a pour objectif général d'accroître l'efficacité pédagogique et éducative des établissements tout en clarifiant l'offre de formation académique pour la rendre plus cohérente et plus lisible dans le cadre du Schéma Régional des Formations. Ce label vise à renforcer l'attractivité et l'efficacité des établissements scolaires proposant des formations professionnelles et technologiques construites autour d'un ensemble cohérent de métiers. Outil essentiel de professionnalisation et d'insertion des jeunes adultes, le «Lycée des métiers» propose des itinéraires adaptés et personnalisés pour les jeunes et les adultes et constitue de fait un véritable levier de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Lieu fédérateur des quatre voies d'accès à la certification, le «Lycée des Métiers», dans sa définition nouvelle de réseau d'établissements que lui donne le décret n° 2005-1934 du 20 novembre 2005, répond à la nécessité d'une offre de formation académique organisée au sein des bassins d'éducation dans un esprit de complémentarité.

Par la dynamique de progrès qu'elle engendre, la démarche qualité «Lycée des Métiers» se veut un outil de développement du projet d'établissement, un espace d'échange des pratiques pédagogiques au sein d'un réseau, un support de communication tant à l'interne qu'à l'externe.

Contribution collective coordonnée par C. Barthès

Congrès de NANTES

Expertise pédagogique et pilotage du système éducatif

Outre les aspects corporatifs qui seront vus dans les commissions de secteur, le Bureau National a souhaité que le congrès de nantes engage une réflexion pédagogique concrète renvoyant à une préoccupation majeure chez les enseignants et les inspecteurs de tous niveaux et de toutes disciplines.

Certes, on pourrait ajouter les langues vivantes, les autres langages (mathématiques, scientifiques, etc), la culture, bref, le socle entier, mais cela nous renverrait inévitablement à des discours inefficaces. C'est donc la maîtrise de la langue française qui sera au centre du travail des commissions pédagogiques à partir du thème central de

«L'expertise pédagogique et du pilotage du système éducatif français»

et au travers des entrées qui sont :

- Education et territoire
- Evaluation et pilotage
- Expertise et formation
- Territoire et expertise partagée

MOTION PFDAGOGIOUF

Constats

- Voilà des années que les priorités ministérielles se succèdent et sont abandonnées aussi vite sans qu'aucun bilan, aucune évaluation ne permette de dire si ce qui a été mis en place était bénéfique ou non.
- Voilà des années que les recteurs et les inspecteurs d'académie relaient ces priorités sans se préoccuper de leur faisabilité et sans octroyer les moyens nécessaires à leur réussite.
- Voilà des années que ces mêmes recteurs et inspecteurs d'académie, cherchant à satisfaire leurs ministres, n'ont pour seul souci que de transmettre des comptes rendus positifs.
- Voilà des années que les inspecteurs tentent de mettre en œuvre ces priorités, connaissant bien toutes les difficultés rencontrées et tentant de convaincre les acteurs locaux (enseignants - élus - parents) du bien-fondé de ces orientations.
- Les exemples ne manquent pas, qu'ils soient disciplinaires, transversaux ou organisationnels
- Et nous allons subir très bientôt une nouvelle priorité sur le «Tout numérique» à la suite du rapport Fourgous qui, au travers de ses 70 recommandations, fixe les orientations à prendre de la maternelle au lycée pour que nos élèves réussissent enfin à l'école!
- Le résultat de cette absence de cohérence et de continuité se retrouve dans les multiples incertitudes et questionnements des enseignants, tentés de se réfugier dans le conservatisme, et dans les difficultés de nos élèves, constatées à tous les niveaux et révélées, en particulier, lors des évaluations internationales.
- Ces difficultés sont diverses, elles se retrouvent à la fois dans la compréhension de l'écrit, dans les mathématiques, les langues étrangères, les sciences, etc.
- Face à cette superposition de «pseudo-urgences» qui privilégient les opportunités conjonc-

turelles au détriment d'une réelle continuité des apprentissages, nous avons décidé de fixer nous-mêmes ce qui nous semble primordial dans la réussite scolaire et sociale de nos jeunes, à savoir «<u>la maîtrise de la langue française</u>».

- Cela ne signifie pas que les 7 piliers du socle de connaissances et de compétences dont nous pensons qu'il constitue une référence pertinente soient abandonnés. Cela signifie qu'à tous les niveaux, et durant les 3 années qui suivront le congrès de Nantes qui en définira les lignes directrices, le pilotage mené par les inspecteurs se fera autour de ce domaine interdisciplinaire, dont chacun s'accorde à dire qu'il est fondamental.

Objectifs:

- Les apprentissages fondamentaux définis dans le cadre du socle constituent les bases nécessaires pour l'épanouissement social et culturel de tous les jeunes.
- Pour que la langue joue son rôle de liant, il faut que les jeunes en repèrent les valeurs fédératrices et s'éloignent des replis individualistes pour tendre vers un système social fondé sur le développement de solidarités et de valeurs partagées.
- La question des démarches partagées entre premier et second degrés peut aider les jeunes à accéder à une meilleure réussite éducative incluant, aujourd'hui, la capacité à s'adapter à des contextes fluctuants. La langue apparaît alors comme un puissant facteur d'insertion ; sa maîtrise constitue donc, légitimement, une préoccupation majeure pour les corps d'inspection.
- L'implication des jeunes dans la dynamique de l'évaluation est le gage d'une meilleure prise de conscience de leurs capacités, ce qui les aidera à s'inscrire dans une progression valorisant leur image d'élève et de personne.
- La continuité des apprentissages, qui suppose une validation progressive des compétences, guidée par un pilotage garant de la cohérence des perspectives éducatrices, renvoie au rôle essentiel que les inspecteurs doivent assurer. Cet accompagnement s'accommode mal de l'actuelle scission entre premier et second degrés. Un recentrage plus clair sur le développement progressif des compétences de l'élève est indispensable pour donner sens aux performances enregistrées aux différentes étapes de la scolarité.
- L'articulation entre le travail des inspecteurs et celui des chefs d'établissement peut renforcer la cohérence et le crédit accordés aux interventions respectives des uns et des autres
- L'expertise des inspecteurs garantit une vision transversale à l'échelle d'un territoire au sein duquel les échanges renforcent la cohésion du service public d'éducation sur la base d'objectifs partagés.

ceci est une première approche du thème du congrès de Nantes.

Les différents développements et questionnements seront affichés au fur et à mesure des contributions, sur le site du SI.EN. Nous engageons chacun à s'y référer et à y contribuer.

Retraités

La réforme des retraites de 2003 connaît actuellement une de ses caractéristiques les plus visibles avec l'allongement de la durée de cotisation (41 ans en 2012) pour l'obtention d'une retraite à taux plein, sans décote. Il est question, sous la pression du MEDEF, de repousser l'âge légal de départ en retraite à 61 ans et demi et, pourquoi pas comme en Allemagne, Espagne ou au Royaume-Uni, à 65 ans. Il est également souvent préconisé de panacher répartition et capitalisation. Le Premier ministre avait suggéré un débat dans le cadre d'une élection présidentielle, le président de la République a répondu, dans son discours devant le Congrès le 22 juin, qu'après les propositions des partenaires sociaux viendrait le temps de la décision à la mi-2010, après que tout ait été mis sur la table : l'âge de la retraite, la durée de cotisation, la pénibilité.

Nous sommes donc aujourd'hui au pied du mur, dans le temps de ce calendrier. Ajoutons, pour être complet, que le Conseil d'Orientation des Retraites doit rendre en février un rapport sur l'état des comptes et des prévisions ainsi qu'une étude débouchant sur un possible bouleversement du mode de calcul des pensions. L'idée est notamment d'envisager le passage éventuel d'un régime en annuités à un régime en points, calqué sur le modèle suédois. Ce dernier reposant sur l'accumulation de droits, il laisse au salarié, informé à tout moment du montant de sa pension éventuelle, le soin d'arbitrer librement l'âge de son départ à la retraite. Au-delà des différents paramètres que sont l'âge légal de départ, le taux et la durée de cotisation, l'avenir de notre système par répartition ne pourra être assuré à long terme que s 'il repose sur une dynamique de solidarité entre générations sur fond de justice sociale. Il doit pour cela gagner en clarté et en visibilité. La faible confiance des jeunes générations dans le système actuel justifie la nécessité d'un débat national comme la mise en place d'une réforme d'ampleur qui vise au-delà du court terme

Dans la société française où les retraités, seniors et personnes âgées représenteront bientôt 25% de la population, tout doit être fait pour éviter les conflits entre générations et pour préserver, voire reconstruire, les solidarités.

Le combat syndical ne s'arrête pas le jour de la retraite. Les retraités doivent continuer d'agir pour améliorer les conditions de vie des préretraités et des retraités.

Le SI.EN entend bien contribuer à alimenter cette réflexion en cours, notamment lors du prochain congrès de Nantes, et à la relayer de façon transversale dans le cadre de l'UNSA-Retraités et de la FGR.

Jean-Claude Quemin

Bernard ACHDDOU

Inspecteur de l'Education Nationale depuis 23 ans (promotion 85-87) et fidèle adhérent du SI.EN-UNSA, j'ai exercé durant plusieurs années les mandats de R.D et R.A de l'académie de Nantes. J'y ai toujours apprécié l'esprit de dialogue et la qualité des débats, sans pour autant en approuver toujours toutes les positions. Après avoir exercé la fonction d'IEN-Adjoint en Loire-Atlantique, j'ai souhaité retrouver un poste en circonscription.

Je propose ma candidature au Bureau National afin de participer activement à la réflexion et à l'action syndicale constituée autour d'au moins trois enjeux :

- la réforme de l'école de primaire : tout a déjà été dit à ce sujet sur le manque préalable de concertation, je pense en particulier à l'organisation de la semaine scolaire, l'empilement des dispositifs, ou encore certaines prises de position fortement teintées d'idéologie. Le SI.EN a su, au milieu des tensions multiples, conserver, à mon sens, une position responsable conforme à notre éthique professionnelle. Les Inspecteurs de l'Education Nationale, représentés par leur principal syndicat, sont bien placés pour apprécier les effets d'une mise en œuvre précipitée et témoigner de l'état, sous ses différentes formes, dans lequel se trouve actuellement le premier degré.

- Les missions des IEN : la circulaire du 19/05/ 09 a ouvert quelques pistes en ce qui concerne en particulier l'évaluation des écoles mais elle ne marque pas de réelle inflexion par rapport à l'inspection individuelle et la notation. Nos missions de pilotage, de formation et d'impulsion sont réaffirmées mais nous vivons, au quotidien, l'accumulation des tâches administratives de toute nature. Et que dire, en règle générale, des moyens mis à notre disposition pour accomplir lesdites missions ? Il faudra bien, là encore, peser pour que de réelles évolutions voient le jour, en tenant compte d'un devenir toujours incertain des EPEP. Enfin, selon les contextes académiques, il nous est demandé de nous investir afin de renforcer la liaison école-collège et la continuité des apprentissages dans le cadre du socle commun. Cette priorité peut être porteuse d'une évolution de nos missions à intégrer à la réflexion syndicale.

- La formation : formateur associé à l'ESEN, i'ai pu, avec d'autres, me rendre compte. auprès de différentes promotions de stagiaires, des avantages et des inconvénients de l'année de formation initiale. La formation qui se met actuellement en place dans les académies est-elle pour autant satisfaisante ? Quant à la formation continue, au sens plein du terme, elle a quasiment disparu au profit des séminaires nationaux à public désigné, quel que soit l'intérêt institutionnel de ces derniers. Sur un autre plan, en ce qui concerne les professeurs des écoles, nous aurons très prochainement à gérer, hélas, sur le terrain les manques de la formation professionnelle. Comment pourrons-nous assurer cette charge renforcée ?

Voilà quelques questions, parmi bien d'autres qui prouvent, si besoin était, la nécessité d'un syndicat représentatif auquel je souhaite apporter mon expérience et mon engagement syndical.

Bernard ACHDDOU IEN CCPD Nantes-Orvault (44)

Mon action s'inscrira naturellement dans la ligne de la direction actuelle du syndicat.

Je remercie par avance les collègues qui accepteront de me faire confiance afin de porter au plan national les valeurs du service public qui ont toujours été miennes.

> Francis BOUGAULT IEN 2nd degré Economie-Gestion Académie de CRETEIL

Francis BOUGAULT

Je sollicite cette année vos suffrages dans le cadre des élections au Bureau National.

Cette démarche s'inscrit dans un parcours professionnel et syndical global ancré en totalité dans l'enseignement professionnel.

Sur le plan professionnel, mon cursus a été plutôt linéaire et classique.

Successivement maitre auxiliaire, professeur de lycée professionnel, formateur et, depuis 1995, Inspecteur de l'Education Nationale, j'ai exercé successivement cette fonction dans deux académies et œuvré dans plusieurs filières.

Sur le plan syndical, mon engagement a été constant dans les différents corps auxquels j'ai appartenu, ayant été responsable local en tant qu'enseignant ; responsable académique du secteur second degré, trésorier académique, membre de la CAPA depuis que je suis IEN. Si je sollicite aujourd'hui vos suffrages, c'est d'abord parce que ma mission départementale est achevée et que je considère donc le moment venu de renforcer mon engagement syndical.

En effet, les thèmes de mobilisation ne manquent pas et l'actualité montre qu'il est absolument nécessaire que les organisations représentatives soient constamment présentes. Notre syndicat doit dialoguer avec les décideurs institutionnels et être sans cesse force de proposition lors de la mise en œuvre des réformes

Si je suis élu au Bureau National, je m'engage à œuvrer pour :

- le maintien de l'enseignement professionnel au sein du service public d'éducation et sa valorisation par rapport aux autres voies de formation :
- la clarification des missions et de la place des inspecteurs dans le second degré ;
- la défense de la liberté d'expression dans le cadre syndical ;
- la revalorisation de notre situation indiciaire et de nos carrières dans la perspective du corps unique;
- l'amélioration des conditions matérielles de travail, problème récurrent dans les académies
- la préservation de notre système de retraite
- la sauvegarde de l'emploi dans l'Education nationale.

Joël COLIN

Inspecteur de l'Education Nationale pour la 6ème année, j'ai choisi de présenter ma candidature au Bureau National après avoir eu de nombreux échanges à ce sujet avec mes collègues.

Grâce à nos actuels représentants nationaux, académiques et départementaux, notre organisation demeure de façon indiscutable, la plus représentative pour les IEN. Ils ont obtenu influence et résultats. Nous en profitons tous aujourd'hui et nous leur devons respect et gratitude. Par delà les insatisfactions et attentes que nous serons amenés à présenter lors du prochain congrès, rien ne doit laisser croire que l'action de nos élus est devenue sujette à caution.

Dans toute organisation, si la menace de dérive peut venir de ceux-là même qui la défendent le mieux, ce n'est pas qu'ils ont perverti leurs intentions ni que leur ligne politique se soit compromise comme on le laisse parfois injustement entendre au sujet du SI.EN; c'est plutôt que nous avons laissé la charge trop longtemps aux mêmes et qu'il est trop facile de critiquer si l'on n'accepte pas à son tour de relever les manches.

C'est pourquoi, fort de l'appui et du soutien que m'accordent mes collègues du Pas-de-Calais dans l'action syndicale de terrain que je mène avec eux depuis 3 ans comme RD, j'ai décidé de présenter ma candidature au Bureau National. Voilà comment je conçois mon engagement

Je critique souvent mon syndicat, mais j'en ai le droit, je m'y implique et surtout je tiens suffisamment à lui pour lui souhaiter de grandir mais pas seulement en nombre de suffrages. J'ai une conscience aiguë du militantisme et de la démocratie. C'est pourquoi ma démarche ne s'inscrit pas dans la rupture mais dans la régénération, elle est soutenue par les camarades du Pas-de-Calais et c'est pour moi une grande responsabilité que de rester digne de leur confiance. Pour autant, je ne suis le représentant que de ma sensibilité et le soutiens un syndicat de portée et d'influence nationale qui se doit de lutter pour le respect et la dignité de notre corps, qui soit aussi la voix de tous ses militants sur les évolutions de l'école qu'il accompagne ou qu'il subit, qui soit aussi un phare pour l'institution, une force de proposition, sachant fédérer et soutenir l'expertise

pédagogique de tous ceux qui sont au cœur des politiques éducatives, les IEN.

Patrick a très bien résumé les derniers suffrages. Je les traduirai à ma manière par ces mots, «nous n'avons jamais été aussi forts et simultanément aussi faibles». Les collègues ne se tournent pas tous vers nous, loin s'en faut, par adhésion totale à nos positions et postures. Certains, à juste titre, veulent éviter la dispersion de nos forces, d'autres rejettent davantage les autres organisations plus qu'ils ne plébiscitent la nôtre ; d'autres enfin considèrent que nos avancées, aussi modestes qu'elles soient, sont des avancées que seul le SI.EN réussit à obtenir, je ne l'oublie pas non plus. Mais qu'en est-il de notre capacité réelle à fédérer autour de nos perspectives ? Quelles sont-elles d'ailleurs ? Sur ce plan, les critiques

de collègues sont nourries et le Bureau National ne semble pas les entendre pour ce qu'elles sont. Il n'a jamais été question de désigner tel ou tel représentant national comme étant responsable d'une faillite idéologique. Il s'est agi, de multiples manières, de regretter la faiblesse du discours face aux coups de boutoir portés par les actuels décideurs. Il s'est agi de politique au sens noble. Il s'est agi de sortir de la pudeur de notre légendaire loyauté, de fédérer nos collègues autour d'idées et de projets qui redonnent à notre syndicat la capacité à être plus qu'une organisation de défense corporative, un creuset d'idées pour une école à la fois plus ambitieuse pour ses élèves, humaine et plus juste avec ses personnels.

En somme, j'ai le sentiment que nous devons choisir entre trois positions :

- entretenir le souvenir d'une école idéalisée ;
- accompagner les politiques actuelles en essayant de limiter la casse... Ce n'est pas méprisable, mais réduite à cela, notre action a une faible crédibilité;
- ou rechercher une nouvelle doctrine syndicale qui ne rejette rien des valeurs de l'école de la République et qui projette notre corps dans une nouvelle organisation du service public d'enseignement. C'est cette position que je souhaite défendre au sein du BN.

Je me demande si je ne présume pas de mes forces et si j'ai la capacité de telles ambitions. La réponse ne peut se trouver que dans le collectif; si nous sommes réunis autour de cette ambition, nous saurons, ensemble, la mettre en œuvre. Je m'engage à être un représentant fidèle à l'esprit et de la lettre de cette profession de foi.

Joël COLIN IEN Calais ASH Académie de Lille

Régis DECOFOUR

Avant tout, je remercie les membres du Bureau National en place, ainsi que ceux qui le quittent, pour le travail d'équipe accompli dans le souci de défendre inlassablement les intérêts de tous et de mobiliser autour de revendications légitimes.

Ayant exercé au cours des six dernières années avec détermination, conviction et loyauté le mandat que vous m'aviez confié, j'en sollicite le renouvellement.

Inspecteur depuis 15 ans, promotion 1995, j'ai effectué toute ma carrière dans l'académie de Lille au service de l'enseignement technique et professionnel.

Je souhaite poursuivre mon engagement dans une action syndicale forte visant la création d'un corps unique d'inspection et l'amélioration des conditions de travail et de formation.

Ce qui m'intéresse dans mes fonctions c'est l'animation et la communication.

Beaucoup de jeunes collègues qui entrent dans la profession pensent pouvoir obtenir, seuls, quelques avantages. Je suis convaincu du contraire, ce n'est que par l'action collective que nous pourrons être entendus.

Les multiples tâches qui nous incombent font de nous des hommes et des femmes de terrain, proches des enseignants, c'est cette démarche qui est pour moi prioritaire. Je continuerai de m'investir pour être reconnu par toutes les instances comme un référent donnant des avis pertinents, éclairés et s'appuyant sur du vécu.

J'attacherai beaucoup d'importance, si je suis ré-élu, à l'amélioration de nos conditions de travail et à la sauvegarde de l'enseignement technique et professionnel.

Régis DECOFOUR IEN STI Académie de LILLE

Véronique DUCHAUD-FUSELLI

IEN en charge de l'information et de l'orientation, titulaire depuis 2006, j'exerce mes fonctions dans l'académie de Créteil, en résidence à l'inspection académique du Val-de-Marne. Je propose ma candidature au Bureau National du SI.EN pour le secteur «Information-Orientation»

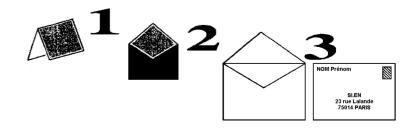
Née en 1967, après des études universitaires internationales (Montréal, Québec; Mons, Belgique), j'ai accompli toute ma carrière dans le service public d'éducation. Mon parcours universitaire m'ayant apporté un regard empreint de curiosité sur les conditions de l'exercice de la pédagogie dans d'autres systèmes éducatifs, j'ai conservé une appétence à mettre en perspective nos façons de faire en les confrontant au contexte. Je suis par ailleurs Expert permanent auprès de la Commission européenne pour les projets Leonardo et Comenius

Mon parcours au sein du système éducatif m'a conduite à traverser des champs de compétences variés mais complémentaires en regard de la culture de l'éducation : enseignante en anglais (de la 6ème à la licence), en français (en lycée professionnel), puis CPE, faisant fonction d'adjoint «en appui» du chef d'établissement, coordonnatrice conseil pour la MGIEN, puis chargée de mission au rectorat pour la lutte contre le décrochage scolaire, je suis finalement passée à l'orientation qui, de nature, est un domaine transversal.

C'est à ce titre que je souhaite rejoindre le Bureau National, afin de faire valoir les idées portées par le SI.EN. L'orientation est au centre des réformes et nous, cadres du système, devons en accompagner la mise en œuvre tout en veillant à rester fidèles à nos idéaux. Je crois que seules la cohésion et la solidarité entre inspecteurs peuvent, par l'avancée de nos réflexions et de nos interventions concertées, faire vivre notre métier.

Elections au Bureau National : ATTENTION

4 postes sont à renouveler dans le premier degré
le bulletin de vote doit être adressé directement
au SI.EN-UNSA Education
23. Rue Lalande 75014 PARIS



Pour cela il nous appartient de diffuser l'information auprès de tous nos collègues, de recueillir et de transmettre des propositions construites par tous au plus près du terrain et éclairées par la pluralité des réalités.

C'est en développant l'intérêt du plus grand nombre au travers des principes mis en œuvre par ses adhérents et ses élus que le SI.EN-UNSA Education réussit là où il a toujours été reconnu : à fédérer autour de valeurs communes. L'accélération des rythmes des changements nous confronte à des exigences qui demandent une expertise transversale, garante de réactivité. J'espère par mon engagement pouvoir porter cette dynamique qui permet de construire nos missions avec intelligence et loyauté.

Véronique DUCHAUD-FUSELLI IEN IO du Val-de-Marne

Ginette KIRCHMEYER

Si je vous sollicite aujourd'hui pour m'accorder un nouveau mandat, c'est que je pense qu'il reste encore bien du chemin à parcourir et qu'il ne s'agit pas de baisser les bras.

Les thèmes de mobilisation, en effet, ne manquent pas :

- revendication d'un corps unique d'encadrement aux missions diversifiées ;
- amélioration de la situation des IEN pour leur assurer une réelle promotion par rapport à leur corps d'origine ;
- revalorisation de la fonction par la reconnaissance de nos missions diversifiées :
- accompagnement de la réforme de la voie professionnelle pour permettre à chaque jeune d'avoir une réelle chance d'insertion professionnelle réussie.

C'est également pour poursuivre mon engagement syndical que je me suis à nouveau portée candidate aux toutes récentes élections professionnelles - tant à la Commission administrative Paritaire Nationale qu'à la CAPA de Strasbourg - afin de défendre à ces niveaux les situations et intérêts individuels des collègues

Soyez assurés, si vous me renouvelez votre confiance, de mon engagement total et de ma profonde détermination à œuvrer pour l'amélioration de nos conditions de travail, notre revalorisation indiciaire, la valorisation de la voie professionnelle et la défense des valeurs que nous partageons au sein de l'UNSA-Éducation.

Ginette KIRCHMEYER IEN 2nd degré Économie-Gestion Académie de STRASBOURG

Franck MONTUFLLE

Je suis IEN chargé d'une circonscription du 1er degré depuis la sortie de l'ESEN en juin 2001. J'ai d'abord exercé pendant six années scolaires sur un territoire caractérisé par une forte ruralité avant d'être nommé dans une circonscription urbaine comportant un RRS, un RAR et de nombreuses écoles d'application implantées à proximité d'un site IUFM important, aujourd'hui fortement menacé.

J'ai décidé de présenter ma candidature au Bureau National de notre syndicat. J'accomplis cette démarche avec le soutien de membres du BN, d'anciens et d'actuels RD et RA de l'académie de LILLE. J'ai la volonté d'offrir à notre organisation ma capacité de travail, mon aptitude à l'écoute et ma détermination à faire vivre un syndicalisme ouvert et responsable, mais aussi résolu et vigilant. Je veux aujourd'hui apporter ma contribution au développement de l'action de notre syndicat.

Instituteur durant quinze ans, maître-formateur, membre de l'équipe d'encadrement d'un centre IUFM important, j'ai toujours défendu le Service public d'éducation. Syndiqué depuis mon entrée dans le métier d'enseignant à la Fédération de l'Éducation Nationale puis à l'UNSA, j'ai adhéré au SI.EN dès mon entrée à l'ESEN. J'y ai mené mes premiers combats syndicaux en tant qu'inspecteur stagiaire en assumant, avec une équipe de collègues (formidables ?), la responsabilité de la section des stagiaires. J'ai soutenu nos responsables nationaux et approuvé les orientations données à notre action, n'hésitant pas malgré tout à formuler parfois quelques critiques. Proche de Pierre FRACKOWIAK, même si je ne partage pas toujours toutes les positions qu'il défend. je lui ai succédé comme RD dans le Nord de 2005 à 2008. J'entends aujourd'hui poursuivre mon action dans le même esprit et dans le respect des avis et points de vue de mes collè-

Je revendique résolument le corps unique des inspecteurs de l'Éducation. Toutefois, je ne me berce pas d'illusions. Je sais que le chemin sera encore long. Je sais qu'il faudra de la patience pour le construire étape par étape. Oui, je suis convaincu que tant que nous n'obtiendrons pas ce corps unique aux missions diversifiées, tant que notre expertise ne sera pas reconnue au même titre que celle des IA-IPR, tant que nous ne pourrons pas travailler avec eux à niveau égal, le système éducatif progressera très difficilement parce qu'il demeurera cloisonné en des divisions qui n'ont plus aucun sens aujourd'hui! Avant d'en faire une revendication corporatiste, je fais donc de l'unification des corps d'inspection un enieu maieur de progrès pour notre système éducatif.

Je suis convaincu que le SI.EN, organisation syndicale largement majoritaire, doit gagner en crédibilité dans les médias en renforçant les efforts de communication qu'il a engagés. Je suis persuadé que nous devrions exposer davantage nos positions et contribuer de manière plus lisible aux débats de société qui concernent notre système scolaire.

Nous sommes nombreux à nous plaindre de la dégradation de nos conditions de travail. Nous constatons chaque année une réduction de nos frais de déplacement, de nos frais de fonctionnement. Les menaces qui planent sur le maintien des emplois de secrétariat, indispensables au bon fonctionnement de l'école, tout comme les mesures brutales et non concertées sur les sièges des circonscriptions constituent également d'inquiétants signaux. Je suis comme chacun d'entre nous irrité pas le mépris ou la condescendance dont souvent nous sommes l'objet! Tout ceci doit nous inciter à la plus grande vigilance et à la plus ferme résolution quant à nos conditions d'exercice. Toutefois nous continuons souvent à travailler, dans la loyauté et sans trop nous plaindre, en constatant que l'on nous reprend aujourd'hui ce que l'on nous a accordé hier après d'âpres combats et de longues négociations. Certes, les consignes syndicales claires existent, mais personne ne les applique vraiment alors que nombreux sont les exemples qui apportent la preuve que nous pouvons être forts pour peu que nous soyons unis et solidaires.

Les collègues qui me connaissent le savent, je suis un homme de conviction et de dialogue. En tant que RD, j'ai cherché à aider et à informer, en toute transparence, en toute honnêteté. Je me suis efforcé, sans démagogie ni effet tapageur, de faire avancer les choses et de «sortir par le haut» de situations difficiles. Je m'engage aujourd'hui, si je suis élu au Bureau National, à faire preuve de la même honnêteté, de la même conviction et du même engagement afin d'améliorer le fonctionnement en notre système éducatif tout en faisant progresser la situation des inspecteurs de l'Education.

Franck MONTUELLE IEN CCPD Douai-Centre (59)

Jean-Pierre PICHAUT

J'ai 57 ans. D'abord enseignant à Châtellerault, puis IMF à Paris, je me suis investi tôt dans le mouvement syndical, notamment comme secrétaire SNI-Pegc du 14ème arrondissement et conseiller syndical départemental. IEN en 1996, un rapide passage en Seine-Saint-Denis puis une affectation au Havre, avec l'occasion d'appréhender les difficultés profondes d'une ZEP en proie aux bouleversements sociaux des restructurations industrielles de la basse vallée de Seine. J'exerce ensuite à Darnétal-lès-Rouen (76) et depuis 2004 à La Rochelle (Charente-Maritime)

Elu à la CAPA, j'anime aujourd'hui le SI.EN-UNSA dans l'académie de Poitiers.

<u>Des revendications d'équité pour un syndica-lisme de solidarité</u>

Au cœur de l'UNSA, le syndicalisme des IEN s'inscrit sur des valeurs de solidarité et dans une logique de proposition.

Si nos conditions de travail ont pu progresser ici ou là, ces avancées se révèlent d'autant plus modestes et fragiles que nos tâches s'alour-dissent indéfiniment : recrutement et suivi des emplois aidés, missions peu ou pas reconnues par le Recteur, plus ou moins requalifiées en «dossiers», mais irrémédiablement mangeuses de temps et démultipliées au gré des priorités ministérielles et des réformes, secrétariats menacés, frais de déplacement peau de chagrin, au point que l'on peut s'interroger sur le sens d'un territoire à visiter avec la plus grande parcimonie.

Pourtant nos acquis sont actés : la création du 10ème échelon a amélioré le sort de la classe normale, et l'élargissement de l'accès à la horsclasse constitue un progrès tangible pour tous les collègues dont le temps d'attente s'est réduit sensiblement.

Acté dans le protocole national, le collège académique des IEN du premier degré est devenu une réalité... mais pas partout. Il ne tient qu'à nous de marquer notre détermination pour avancer sur ce point.

L'alignement sur la grille indiciaire des IA-IPR reste un obiectif national.

Mais notre syndicalisme est fragile : les IEN sont peu nombreux et, plus ou moins implicitement, notre représentativité est trop souvent contestée. C'est donc en restant présents quand il faut, là où il faut, que nous parviendrons à faire progresser nos revendications.

Notre métier évolue, notre métier change et changera encore : avec le socle commun de connaissances et de compétences, l'Education nationale et ses cadres sont au cœur de la construction européenne pour l'éducation. Serpent de mer, la création des EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) continue d'interroger notre positionnement territorial et hiérarchique.

Nous avons beaucoup à faire, nous avons beaucoup à dire.

Mais soyons réalistes, notre loyauté institutionnelle ne doit pas nous rendre muets : si nous n'affirmons pas notre place, le monde éducatif peut aussi bouger sans nous.

Avec nous, il s'enrichira d'un professionnalisme que nos partenaires institutionnels directs ne nous contestent pas ; avec une mission de service public, il porte des valeurs de solidarité, d'équité, d'efficience, de progrès et de réussite pour les élèves dont nous avons collectivement la charge.

Ce sont ces projets et ces valeurs que je propose de porter en rejoignant le Bureau National du SI.EN-UNSA Education.

Jean-Pierre PICHAUT IEN CCPD La Rochelle sud (17)

Catherine RAUX

Suite à l'appel paru dans le bulletin syndical relatif à la vacance de deux sièges au Bureau National, je me porte candidate au titre du second degré. Adhérente au SI.EN depuis ma réussite au concours en 2004, je désire m'investir au niveau national dans la continuité du travail d'équipe mené par l'actuel Bureau.

Cette démarche personnelle s'inscrit dans un double objectif :

1. Défendre les intérêts du corps d'inspection du second degré

L'unification des corps d'inspection ne pourra avancer que par les actions transversales et pyramidales déjà en oeuvre sur le terrain par filière et, notamment, dans le domaine de l'économie-gestion. La pragmatisation et la réalité des missions diversifiées qui sont les nôtres ne peuvent qu'enrichir la réflexion collective au niveau national.

2. Valoriser la voie professionnelle II s'agit d'accompagner les équipes sur le terrain en vue d'offrir à tous les jeunes sous statut scolaire à temps plein, en alternance, ou en formation continue une formation de qualité leur permettant une insertion professionnelle réussie en lien avec la demande sociale, les besoins économiques et la citoyenneté européenne.

Je souhaite apporter ma contribution à la mise en œuvre d'une politique syndicale volontariste au profit des collègues de l'enseignement général et technique. Soyez assurés de mon engagement pour œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des inspecteurs et à la valorisation de la voie professionnelle.

> Catherine RAUX IEN Economie-Gestion Académie de Nantes

Michel VOLCKCRICK

Voilà six ans, lors du congrès de Montpellier, vous m'avez élu au Bureau National et les circonstances ont voulu que je sois désigné d'emblée par mes collègues secrétaire général adjoint, chargé du premier degré, auprès de Patrick Roumagnac.

Responsable du site pendant un temps, chargé de l'édition du bulletin depuis six ans, je me suis appliqué à rendre compte le plus objectivement possible des opinions parfois très divergentes des inspecteurs et faire en sorte que les écrits des académies et des différents niveaux d'enseignement ne lèsent personne.

Par ailleurs, la relative proximité de Paris de ma circonscription nordiste m'a permis de répondre très souvent présent aux multiples rendez-vous et audiences maintes fois organisés dans l'urgence, parfois à des heures particulièrement tardives, au côté du secrétaire général et dont nous avons rendu compte régulièrement. J'y ai appris beaucoup et découvert en particulier que les négociations ne sont pas aussi simples qu'on pourrait le penser lorsqu'on est dans son " fief ".

Ces dernières années, des discussions âpres, difficiles, ont abouti, avec l'aide de tous, à des avancées corporatives non négligeables mais qui interpellent sur l'avenir de notre métier et du système éducatif dans son ensemble. Certes, nous progressons vers la constitution d'un corps unique d'inspecteurs, mais la mise en place d'une «Prime de Fonction et de Performance» nous préoccupe beaucoup. Si nous avons conscience de la nécessité de faire évoluer notre École, la logique de réduction drastique des moyens qui lui sont octroyés peut nous faire craindre le pire pour son avenir.

Le prochain congrès de Nantes revêtira une importance capitale dans les orientations que notre syndicat devra arrêter. Et ce sera moins sur les questions corporatives - sur lesquelles nous sommes globalement d'accord - qu'il nous faudra travailler que sur nos positionnements tant dans le premier que dans le second degrés. Le socle commun de connaissances et de compétences affirme une cohérence sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Quelle place les IEN du premier degré doivent-ils prendre pour gérer cette cohérence ? Avec qui ? Et sur quel territoire ? Quel rôle les IEN du second degré doivent-ils jouer dans la rénovation de l'enseignement professionnel, dans l'orientation des élèves ? Nous faut-il intégrer l'idée de «pilotage», voire de «pilotage partagé» sur un secteur donné et si oui, comment comprendre et mettre en œuvre ce pilotage ? Quel rôle devrons-nous avoir dans la nouvelle maquette de la formation des enseignants ? Et bien d'autres questions qui devront être débattues.

Je me suis exprimé personnellement à plusieurs reprises sur certains de ces points qui font débat et je continuerai de le faire. Je sais que les avis sont partagés, que nous n'avons pas tous la même approche de la situation actuelle, et je souhaite voir se poursuivre et se développer ces confrontations d'idées toujours enrichissantes parce qu'il faudra bien que le SI.EN se positionne. Mais il va sans dire que je m'attacherai, au sein du Bureau National, à collaborer à la mise en œuvre des décisions prises en congrès, comme je l'ai - comme nous l'avons - toujours fait.

Depuis six ans je me suis beaucoup investi pour l'évolution de notre syndicat. Je brigue un second mandat parce que j'ai conscience que beaucoup encore reste à faire et que nous devrons faire preuve de la plus grande vigilance face à des gouvernants dont il est difficile de dire aujourd'hui s'ils cherchent à détruire notre École ou si leur politique de réduction de moyens les oblige à des contorsions impossibles entre les discours et les actes.

Michel Volckcrick IEN CCPD - Douai-Waziers (59)

Rapport d'activité 2007 - 2010

Les trois années qui viennent de s'écouler ont été particulièrement denses pour notre syndicat, comme pour bien d'autres organisations du reste! Il faut dire que le pouvoir en place ne nous laisse guère de répit et ne nous offre que peu de raisons de nous réjouir...

Réformistes par conviction, il est clair que nous nous efforçons toujours d'obtenir des avancées par la négociation plutôt que d'enkyster notre action dans un conflit illusoire. Cette position qui rejoint les orientations de notre fédération n'exclut en aucune manière l'opposition quand celle-ci s'avère nécessaire et nous n'avons jamais hésité à nous engager clairement, que ce soit pour défendre notre corps ou nos valeurs

Au cours de ces trois années, le Bureau National s'est attaché à mettre en œuvre les motions de congrès votées à Lille. Dans le cadre de négociations nous avons parfois dû accepter des compromis, mais jamais la moindre compromission. Se pencher sur le chemin parcouru nous aide à mieux prendre conscience des avancées obtenues, lesquelles ne sont, in fine, que des encouragements à poursuivre le travail car chaque évolution ne peut que nous convaincre que la suivante est à portée de main...

1. Volet «carrières»

Pour défendre les intérêts des inspecteurs, le SI.EN s'est attaché à nouer et à entretenir des contacts réguliers avec ses interlocuteurs du ministère. D'autres organisations syndicales ont préféré inscrire leur action dans une " pureté " préservée par l'absence d'échanges avec le pouvoir. Notre syndicat a préféré une approche plus pragmatique, persuadé qu'au bout du compte les syndiqués auraient le dernier mot.

Nous n'avons pas été les seuls à appliquer ce principe et nos camarades du SNIA-IPR ont choisi la même voie. Ceci nous a du reste permis d'amplifier nos gains respectifs, même s'il est clair que ce que nous avons obtenu reste en deçà de nos attentes.

La revalorisation de nos indemnités, le reclassement des stagiaires en début de formation, la réforme du concours avec la mise en place d'une épreuve écrite d'admission, sont des mesures tangibles qui ont été actées après une large consultation des syndiqués. Ce choix de faire appel à l'expression des syndiqués constitue toujours un risque à plusieurs titres. Tout d'abord, la décision « majoritaire» introduit inévitablement un clivage entre ceux qui l'ont approuvée et ceux qui auraient préféré une autre voie. Ensuite, une large majorité pourrait conduire à un relâchement de la pression syndicale. Enfin, il est toujours tentant de penser que les «miettes» accordées ne sont là que pour adoucir la mise en œuvre de nouvelles contraintes...

C'est sans méconnaître ces risques que nous avons choisi de privilégier l'expression démocratique au sein de notre organisation. Cette orientation a été bien comprise de tous puisque les résultats aux élections professionnelles ont montré le large crédit accordé au SI.EN par ses adhérents, certes, mais aussi par bien d'autres collègues qui ont ainsi reconnu l'engagement de notre syndicat au service des inspecteurs.

Nous ne tirons aucune vanité de ces résultats. Certains se sont félicités de maintenir une position clairement minoritaire, quant à nous le maintien dans notre position largement majoritaire doit être lu comme une responsabilité qui nous est confiée. Nous continuerons à tout faire pour ne pas décevoir ceux qui nous ont exprimé leur confiance.

Au cours de ces trois années, le SI.EN a continué d'œuvrer pour défendre les intérêts individuels de nos collègues, dans le respect de principes partagés garantissant l'équité de traitement à laquelle nous sommes tous attachés. Ce combat s'est particulièrement manifesté dans le cadre des opérations de gestion des carrières que sont le mouvement et les promotions. Nos positions en ce domaine sont claires : nous avons pour mandat d'exiger de l'administration la plus grande transparence et le respect de critères objectifs pour la sélection des personnels.

Depuis le congrès de Lille, nous avons largement confirmé les bonnes orientations prises pour ce qui est des promotions. A l'issue des deux dernières CAPN, nous étions en mesure d'expliquer à chacun les raisons pour lesquelles il avait été retenu... ou non. Cette évolution significative s'inscrit bien dans le respect de nos principes ; elle reste pourtant fragile et fait l'objet d'attaques régulières de la part de ceux qui, prétendant promouvoir le mérite, introduisent en fait une discrimination injuste et totalement contre-productive.

Les résultats sont plus nuancés pour ce qui est du mouvement. Nous avons obtenu là aussi un certain nombre de clarifications, néanmoins nous sommes inquiets face à une recrudescence des «postes à profil» pour lesquels certains candidats retenus le sont de manière à tout le moins discutable. Nous saurons faire entendre nos réserves, et si nécessaire, nos oppositions sur cette question.

Au cours de ces trois dernières années, nous avons aussi dû constater une sensible augmentation des pressions auxquelles les inspecteurs sont soumis. Les exigences du ministère perturbent -et parfois même affolent- notre hiérarchie locale qui cherche trop souvent à donner des gages de sa soumission plutôt que de sa loyauté. Dans ce contexte, les injonctions données aux inspecteurs sont fréquemment inadéquates par rapport à la connaissance que nous avons du terrain. À rebours, de nombreux enseignants supportent de plus en plus mal les dégradations de leurs conditions de travail

résultant des consignes ministérielles et des choix budgétaires. À leur tour, ils se retournent contre les inspecteurs croyant voir en eux les responsables de leurs vicissitudes. Notre positionnement " entre le marteau et l'enclume " induit inévitablement des dérapages et le SI.EN est de plus en plus souvent obligé d'intervenir pour défendre des collègues abusivement mis en cause d'un côté ou de l'autre. Cette défense des situations individuelles fait clairement partie de nos obligations syndicales et nous nous attachons à réagir de manière déterminée.

2. Volet «conditions de travail»

Dans le domaine des conditions de travail, notre syndicat est parvenu, à de nombreuses occasions, à éviter que celles-ci ne se dégradent localement, mais ces interventions ne parviennent pas à masquer la dégradation globale du contexte.

Si nous avons pu " sauver " ici ou là un poste de secrétaire d'inspection menacé de fermeture, si nous avons pu obtenir dans telle académie une meilleure prise en compte des besoins en frais de déplacement ou une réponse favorable pour une demande justifiée, combien de fois n'avons-nous pu que constater les dégâts directement liés à la réduction des enveloppes budgétaires ?

Dans toutes les spécialités, à tous les niveaux, le maître mot n'est plus «économie» mais «réduction des coûts». La qualité de l'enseignement reste une priorité affichée, mais s'apparente de plus en plus à un souvenir ou à une utopie.

Il ne saurait être question pour le SI.EN de s'inscrire dans une déploration douillette ou dans un renoncement coupable. Notre action s'inscrit toujours dans la même ligne : fédérer et développer les solidarités entre tous les inspecteurs.

Nous avons fort à faire en ce domaine car il est malheureusement évident que la préoccupation majeure du ministère s'accorde aux orientations néo-libérales dans son rejet de tout ce qui s'apparente au collectif. C'est dans cette logique que la modulation de nos indemnités a été instaurée, ce que les inspecteurs rejettent massivement. Il est sidérant de constater que sous couvert de «gestion des ressources humaines», la priorité de notre hiérarchie s'ancre dans la capacité à mettre en concurrence les individus plutôt qu'à chercher des stratégies visant à les solidariser dans l'intérêt du service.

Rapport d'activité 2007 - 2010

Les pressions sont fortes, les menaces sont lourdes... Le SI.EN peut-il inverser un tel mouvement de fond ? Ce serait pure fanfaronnade ou dangereuse illusion. En revanche, nous nous attachons systématiquement à interpeller l'administration, tant au niveau national qu'académique, pour montrer les incohérences et les dérives engendrées par ce mode de gestion. Nous exigeons - a minima - la transparence dans les choix opérés par notre hiérarchie, ce qui met très souvent en évidence son incapacité à produire des critères autres que totalement subjectifs.

Nous ne nions certes pas la nécessité d'une évaluation de notre action. Ce serait paradoxal puisque notre cœur de métier se situe précisément dans l'évaluation des pratiques des enseignants. Ce sont les conséquences de ces évaluations qui nous paraissent tout à fait inadaptées et contre lesquelles nous entendons lutter pas à pas.

3. Le SI.EN dans le débat éducatif

Depuis le congrès de Lille, nous n'avons jamais cessé de faire entendre la voix de notre syndicat, y compris dans les moments où des négociations corporatives étaient ouvertes. Nous nous référons toujours au modèle de la société éducatrice qui constitue le ferment de la réflexion au sein de notre Fédération. Le Bureau National n'ignore pas que certains collègues souhaiteraient que notre présence dans le débat sociétal autour de l'école soit plus visible. A ceux-là je répondrai que la visibilité n'est pas une fin en soi mais que seule compte l'engagement. En ce domaine, il serait difficile de trouver une seule action collective de défense du service public d'éducation à laquelle notre syndicat n'ait pas été associé.

C'est en effet dans ces démarches concertées qu'un syndicat comme le nôtre peut donner toute sa mesure et jouer tout son rôle. Les communiqués tapageurs et les rodomontades faciles ne sont pas de nos stratégies. Nous préférons œuvrer au côté de ceux qui partagent nos valeurs ou nos idées pour essayer d'être efficaces plutôt que de nous mettre en avant au mépris des causes que nous prétendrions défendre

Cette démarche a fait de nous des interlocuteurs reconnus, aussi bien de la part de nos partenaires syndicaux ou associatifs que du pouvoir et des élus. Fréquemment consulté ou sollicité, le SI.EN tient toujours un discours pragmatique et recherche l'apaisement plutôt que le conflit. C'est là que se situe pour nous le réformisme : dans la capacité à négocier et à trouver des issues et non dans le postulat initial selon lequel nos interlocuteurs seraient toujours des adversaires retors avec lesquels aucune discussion ne serait possible.

Nous ne nous inscrivons jamais par plaisir dans le rapport de force. Ce n'est que quand toutes les voies de la négociation ont été épuisées que cette logique s'impose à nous.

4. La vie syndicale

La force de notre syndicat résulte directement de la mobilisation du réseau des responsables académiques, départementaux et de secteur second degré. Ce sont ces collègues qui tissent patiemment au quotidien la vie syndicale avec une opiniâtreté reconnue de tous.

Les inspecteurs sont des gens «très occupés» qui vivent en permanence dans le stress et l'urgence. Une telle situation les isole et les fragilise. C'est dire si la disponibilité et la solidarité dont font preuve les représentants locaux du SI.EN sont importantes et appréciées.

Pour autant la tâche est complexe car il est clair que notre société a tellement adopté l'individualisme comme vertu cardinale que les valeurs syndicales semblent souvent désuètes. Il faut donc, en toute occasion, rechercher les moyens de resserrer les liens entre nous et les membres du Bureau National s'y attachent en permanence.

La diffusion de l'information, les échanges, les rencontres et les débats sont autant de moments qui donnent du sens à l'action syndicale.

Le congrès de Lille nous a doté de mandats clairs en ce domaine et le Bureau National s'est appliqué à les mettre en œuvre. Des progrès ont été accomplis, d'autres restent à faire. A l'issue de ce rapport, il me reste à souhaiter que chaque syndiqué participe activement aux travaux de préparation du congrès de Nantes, afin que celui-ci soit l'occasion pour notre syndicat de se doter de nouveaux mandats, lucides mais ambitieux, qui constitueront la feuille de route du nouveau Bureau National.

Gesatel

La gestion des ateliers : gestion du budget, du stock, des commandes, des bulletins de fabrication, des bons de sorties, facturation des objets confectionnées, module SAV, lecteur code barre...

Gestage

La gestion des périodes de formation en entreprise : Fichiers élèves, professeurs et entreprises, Création des conventions de stages, calcul des frais de transport et d'hébergement, statisitiques...

Gestap

La gestion de la taxe d'apprentissage : Mailing de propection, édition de reçus libératoires, édition d'attestation et de lettres de remerciement, gestion des versements, statistiques...

Chaque établissement scolaire est unique. Voilà pourquoi un logiciel de gestion doit d'abord correspondre à votre réalité quotidienne tout en restant facile d'utilisation.



Nos atouts

- Pédagogie de nos formateurs
- Disponibilités et efficacité de notre assistance
- Evolution permanente de nos logiciels

34, rue de St Pol - 62810 Avesnes-le-Comte - Tél : 03 21 22 75 00 - Fax : 03 21 22 75 08 Web : www.qi-informatique.fr - Email : contact@qi-informatique.fr

Rapport d'activité 2007 - 2010

Responsables académiques

AIX-MARSEILLE

Marie-Christine AUGER circonscription Aix- ouest école Jean Jaurès - rue des Nations 13100 AIX EN PROVENCE

AMIENS

Jean SANNIER - IEN adjoint Inspection académique BP 2607 80026 AMIENS CEDEX 1

BESANCON

Jacky COURTAIS Circonscription de Montbéliard 2 2 rue Jean Mermoz - BP 367 -25207 MONTBELIARD CEDEX

BORDEAUX

Michel PETIT
Circonscription Hauts de l'Adour
ASH
27 Place Pancau - 40000 MONT
DE MARSAN

CAEN

Fabienne MAUGER Enseignement Pré-élémentaire / Orne IA - cité administrative - Pl Bonet 61013 ALENCON Cedex

CLERMONT-FERRAND

Laurent DUBIEN
Enseignement Pré-élémentaire
Inspection Académique - 4 rue
Pélissier
63033 CLERMONT-FERRAND
CEDEX

CRETEIL

Daniel HUQUET Circonscription de Boissy-Saint-Léger 6 rue La Fontaine - 94470 BOISSY SAINT LEGER

DIJON

Pas de responsable académique vote à envoyer au SI.EN - 23, rue Lalande - 75014 Paris

GRENOBLE

Jean ROGER circonscription Chambéry 1 école Haut Maché - 655 Faubourg Maché 73000 CHAMBERY

GUADELOUPE

Pas de responsable académique vote à envoyer au SI.EN 23, rue Lalande - 75014 Paris

GUYANE

Patrick LAMBERT Circonscription de Sinnamary Annexe de la Mairie - Rue de Cluny - 97315 SINNAMARY

LILLE

Jean-Robert GAGNEUIL Circonscription de Lille 3 Villeneuve d'Ascq sud Ecole Mermoz - 4 rue des Ormes - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

LIMOGES

Sylvie MARCEAU
Circonscription de Limoges 4
Inspection Académique - 5 Allée
A. Leroux - BP 3123 - 87031
LIMOGES CEDEX 1

LYON

Roland VITTI circonscription Tarare 9 Bd Voltaire 69170 TARARE

MARTINIQUE

Pas de responsable académique vote à envoyer au SI.EN 23, rue Lalande - 75014 Paris

MAYOTTE

Thierry DENOYELLE Circonscription de Mayotte ASH Inspection bureau PPF - Route SEPPM Kawéni - 97600 MAMOUDZOU

MONTPELLIER

Serge SEGURA Circonscription de Pézenas Place Bobby Lapointe - BP 86 -34120 PEZENAS

NANCY-METZ

Hélène LECLERCQ IEN Moselle «début de carrière» IA - 1 rue wilson - BP 31044 57036 METZ CEDEX 1

NANTES

Bruno LEJOP - Circonscription de Nantes Saint-Sébastien -2 rue du 8 mai 1945 - 44230 SAINT-SEBASTIEN-sur-LOIRE

NICE

Christian CARDON Circonscription de Carqueiranne Ecole Jules Ferry - Place de la République 83320 CARQUEIRANNE

ORLEANS-TOURS

Emmanuel VIRTON Circonscription d'Orléans sudouest 7 rue des Sablons - BP 59 -45750 SAINT-PRYVE - SAINT-MESMIN

PARIS

Marie Isabelle BACCELLIERI IEN Paris ASH 2 19 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS

POITIERS

Jean-Pierre PICHAUT Circonscription de La Rochelle sud 16 rue Pierre Loti - 17025 LA ROCHELLE CEDEX 1

REIMS

Claude PERIGNON Circonscription de Charleville-Mézières sud - IA - 20, avenue François Mitterrand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

RENNES

Michel GUILLERY Circonscription d'Auray - Cité administrative BP 50632 -56406 AURAY

REUNION

Michel BARSACQ Circonscription de Saint-Pierre 1 17 rue de la Cayenne - 97410 SAINT-PIERRE

ROUEN

Jacques BEAUDOIN Circonscription de Louviers -Ecole Jules Ferry - 5, boulevard Jules Ferry - 27400 LOUVIERS

STRASBOURG

Patrick SCHANTE Circonscription de Molsheim 1, rue Charles Mistler - BP 168 67125 MOLSHEIM CEDEX

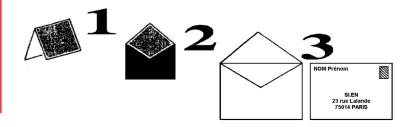
TOULOUSE

Jean-Marc CHAUSSARD Circonscription de Rieux-Volvestre 1 Allée de Garonne - 31310 RIEUX VOLVESTRE

VERSAILLES

Didier GAZAY circonscription Orsay 8 rue Serpente 91400 ORSAY

Le vote sur le rapport d'activité sera remis sous enveloppe au responsable académique ou adressé au siège du SI.EN avant le 30 avril 2010 (Bulletin de vote page 23)



Vie syndicale

Résultats aux élections professionnelles du 3 décembre 2009

Avec plus de 70% des votes exprimés en sa faveur pour la commission administrative paritaire nationale, le SI.EN-UNSA Education conservera quatre sièges sur cinq dans cette instance. Comme précédemment, le dernier siège sera affecté au SNPI-fsu. Dans les académies, le SI.EN-UNSA Education maintient sa représentativité à un niveau encore plus impressionnant puisque plus de 90% des sièges des commissions administratives paritaires académiques lui sont attribués. Ces excellents résultats ont été obtenus grâce à l'engagement militant des réseaux locaux du syndicat. Cette victoire est celle de toutes celles et de tous ceux qui se mobilisent au quotidien pour répondre aux sollicitations de leurs collègues comme pour défendre les orientations et les valeurs réformistes du SI.EN-UNSA Education. Il est légitime qu'ils soient les premiers remerciés de ce succès. Cependant, au-delà d'une satisfaction qu'il serait malséant de cacher, le Bureau National de notre organisation ne se laissera pas griser par ces résultats ; il les considère avant tout comme une incitation à poursuivre et à renforcer l'action dans un contexte que nous savons tous difficile. Le SI.EN-UNSA Education remercie toutes les inspectrices et tous les inspecteurs qui lui ont accordé leur confiance et profitera de cette crédibilité renouvelée pour poursuivre avec force son engagement au service d'une inspection mieux reconnue dans un service public d'Education plus juste et plus efficace.

Patrick ROUMAGNAC Secrétaire général du SI.EN-UNSA Education

Séminaires inter-académiques : lettre au DGESCO

Monsieur le directeur,

Vous avez invité les inspecteurs à des séminaires inter-académiques sur le thème des évaluations. Le SI.EN-UNSA Education s'est tout d'abord réjoui de cette initiative s'inscrivant dans une dynamique de formation continue interactive qui correspond bien aux attentes et aux besoins des inspecteurs.

Malheureusement plusieurs événements risquent de contrarier fortement la mise en œuvre de ces actions. Il semble en effet que de nombreux recteurs ne soient que fort peu sensibles à l'importance de ces rencontres. Certains ont limité le nombre de participants, la plupart se refusent à prendre en charge l'organisation du déplacement et de l'hébergement des inspecteurs.

Nous dénonçons avec force le retard de remboursement des frais de déplacement des inspecteurs. Pour accompagner les réformes, ces derniers n'ont jamais barguigné et ont accepté de faire des avances de plus en plus conséquentes en matière de déplacement. Depuis bientôt huit mois, pour cause de déploiement d'un nouveau dispositif informatique qui ne fonctionne toujours pas, ils n'ont pas perçu le moindre remboursement des frais engagés au service de l'Ecole.

Nous ne pouvons accepter d'aller plus loin et nous demandons que pour ces séminaires l'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement soient immédiatement pris en charge par les services académiques. Si ceux-ci s'y refusent, ils porteront la responsabilité de l'absence d'un grand nombre d'inspecteurs à ces réunions, ce qui en atténuera regrettablement l'impact.

Connaissant votre attachement à ce dispositif, je vous remercie par avance de ce que vous pourrez faire pour convaincre les recteurs de l'utilité de cette dépense qui ne peut être laissée à la charge, même temporaire, des inspecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon indéfectible attachement au service public d'éducation.

P. ROUMAGNAC

Frais de déplacement

Depuis des mois les inspecteurs attendent d'être remboursés de frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exercice de leur métier.

De mauvaises excuses en faux-fuyants, les services concernés dans les rectorats et les inspections académiques repoussent, parfois en s'excusant, parfois avec mépris, les demandes réitérées présentées par les responsables académiques et départementaux du SI.EN-UNSA Education. Au niveau national, nos interlocuteurs nous renvoient systématiquement vers les gestionnaires du remboursement de ce type de frais que sont les recteurs.

A présent la coupe est pleine.

Le SI.EN appelle donc tous les inspecteurs à refuser de répondre à toute nouvelle convocation pour laquelle le remboursement des frais engendrés ne serait pas explicitement prévu en amont. Cette mesure concerne bien sûr toutes les réunions mises en place par les autorités départementales et académiques.

Pour toutes les réunions nationales, comme les séminaires interacadémiques organisés par la DGESCO, nous exigeons que les transports et hébergements soient organisés par les services rectoraux et qu'aucune avance de frais ne soit nécessaire pour les inspecteurs.

Cette consigne syndicale restera valable jusqu'à ce que l'intégralité des sommes dues ait été remboursée. A partir de ce moment, elle serait immédiatement réactivée si un nouveau retard se développait.

Pour le Bureau National Patrick ROUMAGNAC Secrétaire Général

Vie dans les académies

Académie de Lille : audience intersyndicale le 17 décembre 2009

Administration: Bernard DUBREUIL, Recteur de l'académie de Lille; Jean-Pierre POLVENT, IA du Nord; Yannick TENNE, IA du Pas-de-Calais

Représentants du personnel : Jean-Robert GAGNEUL (SI.EN) ; Marie-Aimée PLOUVIN (SI.EN) ; Joël COLIN (SI.EN) ; Alain DOGIMONT (SI.EN) ; Michel VOLCKCRICK (SI.EN)

Jean-Robert GHIER (SGEN); Gérard DRUON (SGEN); Jean-Marc VASSEUR (SNPI)

Les représentants des IEN ont fait remarquer à Monsieur le Recteur le caractère événementiel d'une audience intersyndicale (la première depuis la nomination de Monsieur DUBREUIL comme Recteur de l'académie de Lille).

Cette démarche unitaire traduit une forte inquiétude et une exaspération des collègues face à l'augmentation des charges de travail, aux décisions prises sans que nous soyons consultés et au sentiment croissant de ne pas être reconnus, voire méprisés, par une administration qui raisonne en chiffres et ignore la dimension humaine et la réalité du fonctionnement des circonscriptions du premier degré. La spécificité du fonctionnement des circonscriptions a été rappelée : le lien de proximité avec les usagers et les élus, et surtout le rôle essentiel des secrétaires qui accomplissent des tâches de plus en plus nombreuses et complexes, sans pour autant être reconnus pour leurs compétences professionnelles et leur dévouement.

Les conditions déplorables de regroupements des locaux d'inspection déjà réalisés (Lille, Roubaix...), ont été soulignées, tant au niveau du manque de concertation préalable que des conditions de travail qui en ont découlé.

1) Regroupement des locaux d'inspection

Le Recteur a reconnu que l'Etat cherchait à optimiser le coût des moyens nécessaires au fonctionnement de ses services. La gestion du patrimoine immobilier a été confiée à France Domaines, dans cette perspective.

Même si la décision finale relève du Préfet, le Recteur a pris les engagements suivants :

- mettre en place une authentique concertation préalable à toute proposition de regroupement des inspections :
- prendre en compte les spécificités des circonscriptions du 1er degré dans le schéma de regroupement des locaux : modulation de la norme de 12 m2 par fonctionnaire pour intégrer l'existence d'une bibliothèque de circonscription, d'une salle de réunion...;
- dépasser une approche budgétaire, liée uniquement au coût des loyers, pour intégrer des aspects de fonctionnement (frais de déplacement supplémentaires engendrés, investissements réalisés par les communes...);
- un courrier en ce sens sera adressé par le Recteur aux interlocuteurs concernés par ces restructurations (Préfet, France-Domaines).

2) Suppression de postes de secrétaires

Le Recteur a reconnu l'augmentation des tâches administratives confiées aux IEN pour mettre en œuvre et assurer le suivi des nombreuses réformes qui ont concerné, depuis l'an dernier, le premier degré. Il a convenu que le développement de l'informatisation générait «une activité administrative croissante». Il a précisé que le contexte politique imposait le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et que le budget attribué à l'académie de Lille était à la baisse. Cela impose une réorganisation des services du rectorat et des deux inspections académiques : suppression de plusieurs dizaines de postes administratifs, chaque année

Dans ce contexte défavorable, le Recteur a pris les engagements suivants :

- pas de suppression de poste de secrétaire d'inspection pour cette année. Au-delà, cela dépendra de la dotation budgétaire annuelle attribuée à l'académie de Lille :
- mise en place «d'un chantier de réflexion», au niveau académique, sur l'évolution des tâches de secrétariat d'IEN.

En contre-partie du maintien des postes de secrétaires d'IEN, au détriment de la suppression de postes au rectorat et dans les inspections académiques, le Recteur a proposé que soit envisagé un transfert de charges administratives vers les circonscriptions.

Nous lui avons fait remarquer que cette contre-partie était contradictoire avec le fait de reconnaître que les charges administratives qui reposaient sur les secrétaires d'IEN étaient déjà très importantes et s'étaient encore accrues avec la mise en œuvre et la réalisation d'enquêtes, liées aux multiples réformes récentes.

3) Association des équipes d'inspection pour la mise en stage et l'évaluation des futurs PE (M1 et M2)

Proposition aux 6 universités de l'académie de créer une structure (IUFM nouvelle mouture) qui ferait office d'interface entre les universités et l'Education nationale, pour l'organisation de la formation des futurs PE.

4) Prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement liés au séminaire inter-académique programmé à Reins fin janvier.

Le Recteur s'est engagé à rechercher les modalités de prise en charge de ces frais par l'académie, après consultation des intéressés, au niveau notamment des transports.

Jean-Robert GAGNEUIL - RA

Académie de Nantes : courrier au recteur

Les inspecteurs de l'Education nationale, et notamment ceux de l'enseignement technique, souhaitent sans attendre vous alerter une nouvelle fois sur la question brûlante des frais de déplacement. La situation de plusieurs collègues devient excessivement difficile faute de remboursements depuis plusieurs mois. Les sommes dues par l'administration sont importantes. Cet état de fait nuit considérablement à l'exercice de leurs fonctions. Il est important de vous signaler les inquiétudes et le fort mécontentement des collègues.

La manière de servir des IEN, leur sens aigu du service public d'éducation, leur dévouement à la maison «Education nationale» et l'intérêt prioritaire qu'ils portent à la réussite des élèves auraient presque tendance à leur faire oublier trop souvent leur propre intérêt.

C'est pourquoi, nous exigeons des réponses précises sur les modalités de remboursement. En effet, trop d'informations évasives ou contradictoires circulent. Ainsi concernant le second degré où la situation est la plus préoccupante, les éléments qui ont été donnés le 9 octobre dernier en réunion de collège des IEN -ET et des IA-IPR par le Service Académique Budaétaire (SAB) ont été jugés aléatoires et très insuffisants pour donner satisfaction au corps d'inspection. Par ailleurs, la note du 31 août 2009 de Monsieur le Secrétaire Général sur le remboursement des frais de déplacement des personnels itinérants n'apporte aucune réponse précise quant au déclenchement réel des remboursements dus

L'exigence de l'Institution envers un corps d'inspection qui assure ses missions avec un grand dévouement se doit d'être accompagnée d'une reconnaissance minimale, notamment par la régularisation immédiate d'une situation fortement dégradée qui aurait pu être grandement évitée. En effet, la note de la DGRH/ D.E du 30 avril 2009 permet de consentir des avances, refusée catégoriquement par le S.A.B lors de la réunion du collège précitée. Nos informations nous apprennent que d'autres académies ont su relancer le fonctionnement sur papier et qu'en général les frais de déplacement pour l'année en cours sont réglés ou en cours de règlement, ce qui n'est pas le cas pour nous

Nous vous demandons donc de faire le point rapidement avec les différents services concernés et de mettre en œuvre dès à présent les mesures nécessaires à un règlement rapide de ces retards qui peuvent se traduire pour certains collègues par des sommes conséquentes.

Cette question doit trouver des solutions urgentes afin d'éviter que nous en venions à la nécessité d'interrompre prochainement tout ou partie de nos déplacements. Nos collègues espèrent plus qu'une écoute, ils veulent être informés, sans attendre la date de la future audience, des instructions que vous allez donner à vos services.

Bruno LEJOP - RA

Tribune libre

Regroupement des ciconscriptions du premier degré

Drôle de réunion.... Comme si tout était prêt mais on en discute un tiot peu avec les con cernés... J'ai eu l'impression d'une prise de température.... à sec!! Du style : «Est-ce que ca pourrait passer? Après tout. voyons voir...» En démentelant, c'est la spécificité CCPD qui est atteinte dans toutes ses dimensions. C'est le métier d'inspecteur qui est mis dans la balance... dans la catapulte... Si le métier devient trop difficile à exercer... Y'aura plus qu'à supprimer le métier !

Allez, hop! Passons aux EPEP: le MEN rédige les programmes, la commune paie, le Directeur évalue (via des outils externalisés) et tout le monde (sauf 1300 personnes) est content... d'un service de proximité... inégalitaire certes, mais qui s'en souciera ? Pour peu qu'on paierait les élèves pour aller à l'école...

La base élèves permet déjà la gestion de la carte scolaire sans nous... De toute façon, quand ça dérange... ça passe déjà au-dessus.... et puis y'a du consulting qui arrive!!

Les réunions de directeurs sont difficiles à organiser ? Pas de pb.... sans l'IEN.. y'en n'aura plus ! Vive la DAO : direction assistée par ordinateur (au fait, c'est pas déjà le cas ?) Y'a plus qu'à rajouter de la pub et hop, ça rapporte!

L'organisation de la formation continue hors temps scolaire est compliquée.. Pas de pb... sans la circo, on donne dix-huit heures pour la formation en ligne (comme chez Peugeot) avec VAO.

Que reste-t-il ? Une plate-forme «locale» de secrétaires en ligne pour l'Aide personnalisée.... PACON (Plateforme d'Aides CONnectées)

Une agence du remplacement (comme ça plus de pb de gestion de brigade... au fait, c'est pas prévu ?)

Une plaque commémorative «Ici autrefois travaillait un presque RIEN» (Regretté Inspecteur de l'Education Nationale)... si, si «regretté» quand on «comme est mort» (commémore - NDRL) on regrette, ca fait bien !! Et ça va tourner ma p'tite dame.. tout ce qui pouvait gripper a été supprimé. Si on a de la chance, peut-être que nous serons recyclés en CPARIEN... (Conseiller Pédagogique Accessoire Reclassé Itinérant Et Négligeable), voire en CPLURIEN.... ou CTRIEN...

Bon, on a accepté de travailler plus pour gagner moins. Il ne reste plus qu'à accepter de travailler n'importe où pour gagner presque rien !!!

On peut aussi se présenter au concours de recrutement de chef d'établissement... Mais y'a pas encore de concours spécifique !!!

Au fait, pourquoi pas EVS... pourquoi pas ?

Plus sérieusement : si on ne bouge pas sur ça... on ne bougera plus du tout, ou alors beaucoup plus !!

Alors que nous sommes devenus «cadres sup» de l'Education nationale (fallait-il comprendre «supprimables» ?), le temps d'un texte anesthésique, nous voilà en passe de voir le «cadre» aller se faire pendre ailleurs !!



Serre vis publique!

Servi, ce public!

Ecole de l'arrêt public!!

C'est au collectif, et à chacun, qu'il appartient de défendre la qualité d'un service public de proximité. D'autres services ont connu, connaissent ce style de management... ce glissement... avec l'alibi de l'efficience en oubliant le facteur humain dans le calcul.

1/3 i (je m'habitue, 1/3 c'est mieux que RIEN)

Thierry - alias Andromède

Elections professionnelles

Nous allons devoir voter pour désigner nos représentants à la CAPN... Ici en Guyane, Yes we can!

Nous allons devoir voter pour désigner nos représentants en CAPA des

Ici en Guyane, NO, we cannot!

Ah bon? et pourquoi donc?

Non, non, nous sommes comme les collègues détachés dans des postes d'autres institutions ou à l'étranger ou dans les TOM ou POM...rattachés à la «29ème base».

Nous ne serions pas assez d'électeurs pour que cela justifie de constituer un bureau de vote.

Ce serait une décision du Conseil d'Etat...

Nous avons pourtant montré notre capacité, ici en Guyane, à constituer une liste complète du SI.EN-UNSA Education.

Cette liste n'est pas retenue.

Sauf que, dans cette académie mono-départementale, nous risquons bien de n'être jamais assez nombreux pour que cela vaille la peine de mettre en place un peu de démocratie locale...La Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, toutes académies mono-départementales, ayant acquis cette échelle administrative, ont-elles du même coup perdu la possibilité d'exister en tant que telles ? Sont-elles (re) devenues des sortes de républiques bananières dans lesquelles les «gouverneurs» locaux, comme des potentats, n'auront de compte à rendre qu'au gouvernement national? Sans que les mesures prises concernant les IEN ne soient transparentes ?

Ou bien, cela signifie-t-il que les IEN de ces académies n'ont à répondre qu'au responsable de la 29ème base, que ce soit pour les projets de circonscription, les promotions, les missions et lettres de mission, les mutations ? Avons-nous affaire à des responsables totalement investis de leurs prérogatives ? Si oui, pourquoi ne le serions-nous pas ? serions-nous des fonctionnaires de seconde zone ?

Qui représente les IEN dans cette 29ème base ? Est-ce un «truc», espèce de fourre-tout dans lequel sont jetés ceux qui ne sont d'aucun cadre républicain (alors retour à la question de la place des académies mono-départementales dans la République) ? Ou bien est-ce une sorte de «fédération» des personnels qui a une vie administrative et réglementaire propre qui pourrait donner lieu à désignation de commissaires paritaires tant pour une CAPA des enseignants qu'une CAPA des IEN. Auquel cas, nous pourrions déposer une liste de candidats à cette CAPA, elle est prête, même si elle ne comporte que des noms de collègues exerçant en Guyane, ce serait toujours mieux que RIEN. Et qu'on ne nous dise pas que la CAPN peut faire office de CAPA 29ème base! Pourquoi ne le ferait-elle pas pour toutes les académies alors ? Ou bien nous ne sommes pas tout à fait comme nos collègues...D'où mon interrogation de début.

Après le «sort» réservé à nos collègues stagiaires, voici le second coup porté au paritarisme. Cela laisse assez mal augurer de la considération qui nous sera montrée lorsqu'il s'agira de négocier les lettres de mission à partir desquelles nous seront évalués et, puisqu'il y a cet engrenage fort bien dénoncé par Patrick Avet-Rochex, plus ou moins «récompensés» de notre mérite...

Je pose la question. Combien faut-il de citoyens pour que commence la démocratie ? Deux me paraissent suffire...

Allez, aux urnes !!!!

Patrick LAMBERT - RA

Tribune libre

Réaction

Je suis choqué après la lecture de la tribune de P. Frackowiack dans le *«Café pédagogique»*. Quelle caricature des IEN! Je ne me retrouve absolument pas dans ce portrait au vitriol. Quelle mouche l'a piqué? Je perçois même une certaine aigreur dans ces propos. Il y a sans doute des collègues qui peuvent ressembler à cela; ce n'est pas mon cas mais je me sens mis en cause:

- oui, je préviens toujours du jour et de l'heure de ma venue ;
- oui, je sais ce que l'on pense de moi et pas toujours en bien, même si cela est limité ;
- oui, j'ai affaire à des directeurs et des enseignants qui me disent leur désaccord ;
- oui, j'ai un document préparatoire à l'inspection qui est rempli en une demi-heure maxi et qui engage une pratique réflexive ;
- oui, la part analyse pédagogique et conseil de l'entretien qui dure au minimum une heure est essentielle et souvent les enseignants me disent leur satisfaction; la reconnaissance du travail est un point essentiel des retours faits;
- oui, je suis un ancien CPC et un ancien instit (je peux prendre la classe mais ce n'est pas mon rôle) et je le revendique parce que ces métiers m'ont apporté la légitimité pédagogique qui me permet d'obtenir une adhésion aux objectifs définis;
- oui, j'ai choisi quelques indicateurs précis, ce qui me permet d'objectiver la situation, je ne passe pas mon temps devant les tableaux de bord mais sur le terrain en inspection, en visite de classe, en conseils de cycle, d'école, en entretien, en formation (stages et animation pédagogiques) et je fais une lecture très prudente et distanciée des évaluations nationales et locales :
- oui, je m'investis fortement dans la formation pour apporter des réponses concrètes et je prouve mon expertise ;
- oui, l'aide personnalisée plus que tout autre dispositif ou texte ou recommandation louable de tel chercheur apprécié (S. CEBE «j'en ai révé, le ministère l'a fait»), est en train de faire évoluer les pratiques d'enseignement et de lutte contre la difficulté scolaire;
- non, tous les désobéisseurs n'ont pas raison, surtout ceux qui cachent incompétences et insuffisances professionnelles ou qui veulent faire leur révolution d'extrême gauche avec l'école (j'en ai côtoyé un célèbre dans une précédente circonscription);
- oui, j'ai une haute idée de ma fonction et de mon rôle, je travaille beaucoup pour participer à l'amélioration des résultats des élèves, des pratiques enseignantes :
- etc... je pourrais continuer longtemps.

Amalgamer des situations, faire comme si tous les IEN étaient comme cela est malhonnête même si moi aussi j'en connais, bien peu nombreux.

Alors, comment le SI.EN peut-il réagir sans se faire taxer de défense corporatiste?

Merci de m'avoir permis de réagir à une incompréhensible attaque d'un collègue qui, par ailleurs, a pu dire et écrire des choses intéressantes

O. HOFFALT

L'inspecteur et l'inspection

La question de l'inspecteur et de l'inspection traitée par Pierre Frackowiak (le « Café pédagogique » du 9 février) et les contributions qui y ont répondu, provoquent quelques échos et résonnances personnelles (je suis un inspecteur, ordinaire, après avoir été un enseignant, ordinaire. Je suis un professionnel ordinaire. Mais, toujours un citoyen. Ordinaire). Je m'étonne de la méthode, ou de l'absence de méthode, de riqueur, d'exigence de l'argumentaire à charge proposé dans vos colonnes. La généralisation à partir de remarques (d'enseignants : on ne parle que de ce point de vue), même nombreuses, sur les dysfonctionnements de l'inspection relève d'un processus dangereux, peu rigoureux, démagogique. Facile.

L'inspection fait débat. Faut-il évaluer, conseiller, contrôler ? Ce verbe ne me fait pas peur : les élèves ont droit au service public, dont je me sens l'un des garants, l'un des re-

C'est à la question « qui inspecte ? » que la quête de légitimité renvoie à des cultures, des sensibilités qui ont sensiblement évolué, dans une mouvance où l'aspiration à la démocratie qui s'exprime dans tous les domaines de la société n'est jamais loin. Je n'ai, hélas, ni le talent d'écrivain ni celui de penseur de Madame Badinter pour articuler liberté et démocratie comme elle l'a fait à propos du voile en France. Il me semble cependant que la thèse de Pierre F. est d'autant plus troublante que sa logique semble fondée (mais pas analysée) sur une évidence de démocratie... Quelle évidence ? On ne peut faire l'impasse sur la référence ou l'absence de référence à l'histoire dans l'article (la seule allusion aux « vieilles recettes », très indéfinies : qu'est-ce ?) qui révèle un point de vue où la formule l'emporte sur la méthode, l'amalgame, l'approximation entraînent dans une nébuleuse...

Trop facile!

Il est essentiel de rappeler que l'existence des corps d'inspection est une volonté de l'Etat (voire d'un ministre, Guizot) pour dégager l'école des autorités locales, idéologiques, politiques, religieuses, de lui assurer ainsi l'indépendance en extrayant l'enseignant du champ des influences locales. Chacun retournera au contexte de l'époque pour analyser et saisir tous les enjeux, tensions et priorités de la fin du XIXème en France.

L'Institution scolaire est fondée sur cette base, sur cette société, sur cette époque. Que le débat porte sur la société d'aujourd'hui, sur les relations entre la société et son Ecole est un débat politique. Mais il faut en préciser le contour : l'aspiration de notre société à plus de démocratie dépasse le cadre de l'Ecole. Franchir le pas de la démocratie dans l'institution est une problématique qui remet totalement en question la base même de son existence INS-TITUTIONNELLE. Sans doute ce débat de fond est-il nécessaire, sans doute n'a-t-on pas suffisamment pensé les évolutions, sans doute les dysfonctionnements sont-ils sensibles... Mais il faudrait clarifier ce qu'on entend par démocratie dans l'école :

- Faut-il que la démocratie s'applique à l'interne (les enseignants qui élisent leur inspecteur, leurs programmes, leurs évaluations) ?
- Faut-il que la démocratie s'applique au travers des élus, émanation légitime du suffrage universel, élus locaux ou nationaux qui contrôlent et évaluent le système et/ou les enseignants ? ça ne vous rappelle pas quelque chose... Historiquement ?
- Faut-il que la démocratie s'applique au cercle des usagers dont des représentants élus auraient vocation à contrôler et évaluer le système et/ou les enseignants ?

Les deux dernières questions sont très lourdes de conséquences et justifient des analyses approfondies que je n'aborde pas ici. Une remarque, d'un seul point de vue, celui de l'aspiration à une démocratie interne. J'entends, je lis des propos surprenants : il faudrait que les enseignants conçoivent les évaluations nationales, les programmes... au nom de la démocratie... ça me semble une aberration. Les sciences de l'éducation évoluent, ce sont les savants et les chercheurs qui ressourcent ce champ. N'en déplaise à Pierre, bien qu'inspecteur, je ne sais pas tout faire, je ne suis pas certain d'accéder à l'excellence de certains maîtres face à n'importe quelle classe, je suis certain de n'être pas le spécialiste de quelques domaines... J'essaie d'être informé, d'être professionnel, de comprendre le pourquoi des évolutions, les fondements théoriques qui les sous-tendent : je ne suis pas un savant, je dis le contraire de ce que j'ai dit hier, et je sais pourquoi, et, j'essaie de le partager... Non la démocratie ne doit pas engager de tels dévoiements, de tels malentendus. Ni les usagers, ni les professionnels, ni les politiques, tout ministre qu'ils soient, n'ont à écrire des programmes ou concevoir des programmes ou des évaluations. Qu'on les confie à des spécialis-

La légitimité de l'inspecteur, dans le contexte actuel, garantit l'indépendance et la neutralité de l'Ecole. C'est un système très peu partagé dans le monde. Ce n'est ni immuable, ni, hélas, garant de la qualité de notre système (encore faudrait-il mieux définir l'idée de «qualité» y compris dans une acception démocratique), ni exempt de multiples critiques légitimes qui méritent de faire l'objet de reproches même sévères. Mais il est dangereux, démagogique, de jeter l'opprobre sur un système en oubliant les valeurs fondamentales sur lesquelles se fondent sa structure.

Les principes et les valeurs doivent organiser ce système. Le débat est là. Les règles éthiques de l'exercice de l'autorité, transversales à tous les niveaux des relations professionnelles, sont sensibles mais secondaires. L'image caricaturale d'un IEN désincarné et lointain, plus lointain que dans le «bon vieux temps...» est une perception, pas une réalité. La réalité c'est que l'inspecteur, l'homme, la femme, est faillible et perfectible, divers. Jusqu'à la caricature. J'accepte la caricature. Au singulier. Mais l'essentiel est ailleurs.

Jean-Jacques CALMELET IEN-CCPD - Marcq-en-Baroeul (59)

Pour protéger votre santé et plus encore



Camille et Camille n'ont pas le même âge, ni le même métier, ni la même vie, mais ils bénéficient tous les deux d'une même attention à la MGEN: Une protection santé complète tout en cotisant selon leurs moyens « Une protection santé qui les accompagne tout au long de leurs parcours personnel et professionnel « Des services conçus pour leur faciliter la vie en cas d'accident ou d'imprévu » Des actions de prévention pour préserver leur capital santé.

C'est ainsi que la MGEN agit, depuis plus de 60 ans, pour offrir la meilleure protection à plus de 3 millions de personnes uniques et solidaires.

mgen.fr



SI.EN-Unsa Rapport d'activité 2007-2010

CONTRE

Elections au Bureau National

Premier degré

Bernard ACHDDOU Joël COLIN Franck MONTUELLE Jean-Pierre PICHAUT Michel VOLCKCRICK Enseignement général, technique et professionnel

Francis BOUGAULT Régis DECOFOUR Ginette KIRCHMEYER Catherine RAUX Information et orientation

Véronique DUCHAUD-FUSELLI

Rappel: vous devez voter avant le 30 avril 2010

SI.EN-Unsa Rapport d'activité 2007-2010

ABSTENTION
SI.EN-Unsa Rapport d'activité 2007-2010
POUR